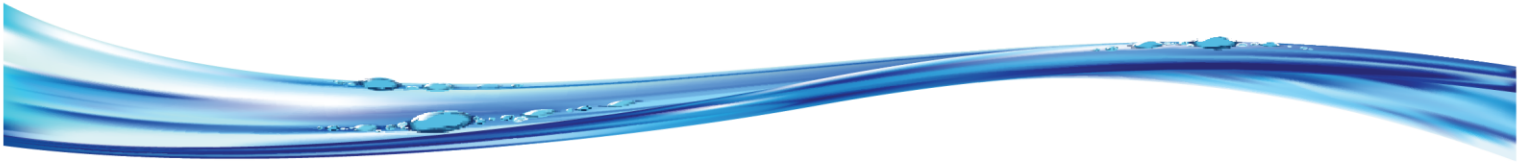




Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



Vers la création d'une Agence canadienne de l'eau

Document de discussion

Environnement et Changement climatique Canada

Table des matières

1.0 INTRODUCTION.....	3
2.0 CONTEXTE.....	4
2.1 Gestion de l'eau douce au Canada.....	8
2.2 Activités concernant l'eau douce au gouvernement fédéral.....	9
3.0 SUJETS DE DISCUSSION	13
3.1 Objectifs relatifs à l'eau douce	14
3.2 Politique sur l'eau douce, coordination et mobilisation multilatérale	15
3.3 Prédications sur l'eau douce pour éclairer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes.....	18
3.4 Peuples autochtones et gestion de l'eau douce.....	21
3.5 Agriculture et eau douce	25
3.6 Secteurs économiques et eau douce.....	27
3.7 Science de l'eau douce.....	30
3.8 Données sur l'eau douce	32
3.9 Gestion transfrontalière des eaux douces	34
3.10 Technologie, innovation et infrastructure en matière d'eau douce	37
3.11 Faire participer les Canadiens à la gestion et à la protection de l'eau douce	40
3.12 Questions de discussion générales	42
4.0 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE POUR L'AGENCE CANADIENNE DE L'EAU.....	42
5.0 CONCLUSION	45
RÉFÉRENCES.....	47
ANNEXE 1 – CARTE DES PRINCIPALES RÉGIONS DE DRAINAGE AU CANADA.	53
ANNEXE 2 – CARTE SUR L'ÉTAT DE LA QUALITÉ DE L'EAU	54
ANNEXE 3 – GLOSSAIRE	55
ANNEXE 4 – EXEMPLES DE GOUVERNANCE DE L'EAU DANS D'AUTRES CONTEXTES	59

1.0 INTRODUCTION¹

En 2019, le gouvernement du Canada s'est engagé à établir une Agence canadienne de l'eau (ACE) qui « travaillera avec les provinces et les territoires, les communautés autochtones, les autorités, des scientifiques et d'autres parties prenantes pour trouver les meilleurs moyens de garantir que notre eau demeure propre et saine et que cette ressource soit bien gérée ».²

À tous les niveaux, les gouvernements ont fait d'importants investissements pour protéger l'eau douce. Les efforts fédéraux ont inclus des ententes de collaboration concernant des plans d'eau importants comme les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent et le lac Winnipeg.

Les programmes du gouvernement sur le climat et la nature appuient également les priorités en matière d'eau douce. Par exemple, les efforts d'adaptation aux changements climatiques visent à réduire les risques associés aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux changements dans la disponibilité de l'eau douce. De nombreux ministères fédéraux mènent des recherches scientifiques d'envergure mondiale sur les questions liées à l'eau douce afin de soutenir une croissance économique durable. Le financement des infrastructures permet de moderniser les installations d'eau potable et de traitement des eaux usées.

Reconnaissant le solide travail de base du gouvernement sur l'eau douce et les rôles importants joués dans la gestion de l'eau douce par les provinces et territoires, les municipalités, les gouvernements autochtones et d'autres, le document de discussion « Vers la création d'une Agence canadienne de l'eau » vise à obtenir vos commentaires sur la façon de maximiser les bénéfices de ces investissements et de répondre aux défis futurs. Ce document vise à obtenir une rétroaction sur les opportunités que le gouvernement fédéral devrait saisir en priorité afin d'améliorer la gestion de l'eau douce, car le gouvernement du Canada ne peut pas mettre en œuvre toutes ces opportunités en même temps, ou sans la collaboration d'autrui.

¹ Veuillez noter que certains termes utilisés dans ce document de discussion sont définis pour les lecteurs dans le Glossaire dans [l'annexe 3](#).

² Gouvernement du Canada. (2019). Lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Tiré de : <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-du-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement>

Les travaux de l'ACE seront axés sur l'eau douce au Canada, en reconnaissance du fait que le gouvernement du Canada met déjà en œuvre des initiatives maritimes distinctes. De plus, il convient de noter que le gouvernement ne s'engage pas à apporter des changements législatifs ou réglementaires au moyen de ce document de discussion. S'il s'avérait nécessaire d'examiner ces changements à l'avenir, le processus sera distinct de cette consultation.

L'eau douce est une responsabilité partagée. L'ACE travaillera en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones et respectera leurs compétences en mettant à profit les mécanismes de coopération existants faisant preuve de réussite. L'ACE visera également à aider le gouvernement du Canada à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones en ce qui a trait aux domaines de compétence fédérale.

Les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les autorités locales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et le public seront sollicités au sujet du présent document de discussion. La section 5 décrit comment vous pouvez fournir des commentaires. Vos commentaires informeront les prochaines étapes entreprises par le gouvernement pour mettre en œuvre son engagement concernant l'ACE.

2.0 CONTEXTE

Le Canada compte plus de deux millions de lacs et de rivières, soit plus d'eaux intérieures que tout autre pays. Le Canada possède 20 % des réserves d'eau douce du monde et se classe au troisième rang au niveau des réserves d'eau douce renouvelables, avec 7 %.³ Le pays compte 25 grands bassins versants (voir la carte à [l'annexe 1](#)). Ces eaux s'écoulent vers les trois côtes, traversant les frontières internationales, provinciales et territoriales. Le Canada possède également un quart des dernières zones humides du monde, couvrant 13 % du pays.⁴

L'eau douce est présente dans un grand nombre des lieux les plus emblématiques du pays, que ce soit dans les forêts humides de l'Ouest, les lacs de montagne verdoyants ou les méandres des rivières des Prairies, lors de grands vents dans les Grands Lacs,

³ Statistique Canada. (2018). Environnement. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-402-x/2011000/chap/env/env-fra.htm>

⁴ Gouvernement du Canada. (2016). Étendue des milieux humides au Canada. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/etendue-milieux-humides.html>

ou encore pour un projet hydroélectrique au Québec ou une montaison de saumons dans les Maritimes. Lorsqu'un enfant s'amuse dans une pataugeoire en été, lorsqu'un orignal se tient en alerte sur les rives d'un lac forestier, lorsqu'un canoë glisse devant un huard la nuit, lorsque nous visitons un glacier pour la première fois, et même lorsque nous étanchons notre soif au robinet par une journée chaude sans vraiment y penser : l'eau nous définit en tant que Canadiens.

Pour de nombreux peuples autochtones, l'eau est sacrée, protégée et honorée en tant que source de toute vie. L'eau douce est essentielle à la santé et cruciale pour l'économie. Les lacs et les rivières du Canada alimentent la pêche, la foresterie, l'agriculture, l'énergie, l'industrie manufacturière, les loisirs et le tourisme, le transport maritime et la navigation.

En ces temps difficiles, l'eau est également une ressource de plus en plus précieuse. Nous avons le devoir et la responsabilité de gérer cette richesse pour notre propre usage, et de la préserver avec soin pour les générations à venir. Nos vies, nos emplois, notre culture, notre santé et la santé des plantes et des animaux dépendent de la sagesse et du soin avec lesquels nous gérons l'eau douce.

Au fil des ans, les Canadiens et leurs gouvernements ont relevé avec succès un large éventail de défis liés à l'eau douce, qui diffèrent d'une région à l'autre en raison de la grande taille de notre pays et de notre géographie variée.

Les changements climatiques sont au premier rang des défis actuels et leurs effets se font déjà sentir. Dans son ensemble, le Canada se réchauffe à un rythme plus de deux fois supérieur à celui de la planète et l'Arctique à un rythme environ trois fois supérieur. Des niveaux de précipitations annuelles plus élevés sont prévus dans tout le Canada au cours du siècle, les changements les plus importants étant attendus dans nos trois territoires du Nord. En conséquence, on s'attend à une modification du débit annuel des rivières canadiennes, en particulier dans le Nord. D'un autre côté, l'amincissement continu des glaciers arctiques et alpins dû à l'augmentation des températures de surface entraînera un jour une diminution de l'approvisionnement en eau de fonte glaciaire des rivières et des ruisseaux.⁵

⁵ Bush, E., & Lemmen, D.S., editors. (2019). Rapport sur le climat changeant du Canada. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/energy/Climate-change/pdf/RCCC_FULLREPORT-FR-FINAL.pdf

En 2001-2002, le Canada a connu la première sécheresse jamais enregistrée dans l'ensemble du pays et la pire sécheresse à avoir frappé l'Ouest canadien en plus de 100 ans, touchant de nombreux secteurs de l'économie.⁶ La production agricole a chuté de 3,6 milliards de dollars; le produit intérieur brut (PIB), de 5,8 milliards de dollars; et plus de 41 000 emplois ont été perdus.⁷ En 2013, les inondations en Alberta et dans la région du Grand Toronto ont détruit des maisons, des véhicules et des biens à usage commercial, causant des dommages assurés de 3,4 milliards de dollars.⁸

De plus, les algues toxiques et nuisibles dans le lac Érié – un important problème de qualité de l'eau dans de nombreuses régions du pays – coûtent environ 270 millions de dollars par année à l'économie canadienne.⁹

Les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement suivent les tendances à long terme de la qualité de l'eau à l'aide de l'indice de qualité de l'eau du Conseil canadien des ministres de l'environnement. En moyenne, la qualité de l'eau au Canada est bonne. De 2016 à 2018, 80 % des sites échantillonnés ont été jugés de passables à excellents. Cependant, l'indice a montré également que la qualité de l'eau varie d'une région à l'autre.

Tel qu'indiqué dans [l'annexe 2](#), les bassins hydrographiques ayant la plus forte proportion de sites classés comme bons à excellents étaient ceux de l'océan Atlantique et du fleuve Mackenzie, tandis que les bassins hydrographiques ayant le plus grand nombre de sites de qualité marginale à médiocre étaient ceux des Grands Lacs, du Saint-Laurent et de l'océan Pacifique. Le bassin de drainage de la baie d'Hudson compte une forte proportion de sites classés dans la catégorie bon à excellent, mais aussi de nombreux sites classés dans la catégorie marginal à médiocre. L'indice montre également que de 2002 à 2018, la qualité de l'eau est restée inchangée dans 69 % des sites.¹⁰

⁶ AAC. (2016). Leçons tirées des années de sécheresse 2001 et 2002 au Canada. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www.agr.gc.ca/fra/agriculture-et-climat/quetter-la-secheresse/gestion-du-risque-agroclimatique/lecons-tirees-des-annees-de-secheresse-2001-et-2002-au-canada/?id=1463593613430>

⁷ Ibid.

⁸ BAC. (2014). Canada inundated by severe weather in 2013: Insurance companies pay out record-breaking \$3.2 billion to policyholders. Tiré de : [http://www.ibr.ca/yt/resources/media-centre/media-releases/canada-inundated-by-severe-weather-in-2013-insurance-companies-pay-out-record-breaking-\\$3-2-billion-to-policyholders](http://www.ibr.ca/yt/resources/media-centre/media-releases/canada-inundated-by-severe-weather-in-2013-insurance-companies-pay-out-record-breaking-$3-2-billion-to-policyholders)

⁹ Smith, R. B., Bass, B., Sawyer, D., Depew, D., & Watson, S. B. (2019). Estimating the economic costs of algal blooms in the Canadian Lake Erie Basin. *Harmful algae*, 87, 101624, <https://doi.org/10.1016/j.hal.2019.101624>

¹⁰ ECCC. (2020). Qualité de l'eau des cours d'eau canadiens. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/qualite-eau-cours-eau-canadiens.html>

Environ 60 % de l'eau douce du Canada s'écoule vers le nord, loin de la majorité de la population.¹¹

Comme les communautés du Nord, autochtones et non autochtones, sont souvent en aval, elles sont particulièrement touchées par les problèmes liés à l'eau. Dans le Nord, les changements climatiques entraînent aussi une augmentation du dégel du pergélisol et une saison de couverture de glace plus courte.¹² En outre, certaines parties du Nord et de l'Ouest du Canada sont plus sujettes aux sécheresses, ce qui peut affecter les industries dépendantes de l'eau, les approvisionnements municipaux en eau et peut entraîner une vulnérabilité accrue aux feux de forêt.¹³

Ailleurs au Canada :

- En date du mois de novembre 2020, 59 avis à long terme concernant l'eau potable demeuraient actifs dans les communautés des Premières Nations.¹⁴
- La qualité des eaux souterraines (la source d'eau potable pour beaucoup de personnes) est un problème dans plusieurs régions.
- 70 % des milieux humides des Prairies, dont la valeur écologique est inestimable, ont été perdus.¹⁵
- Les populations d'espèces des écosystèmes d'eau douce à travers le Canada, suivant une tendance mondiale, ont connu un déclin en raison de l'impact cumulatif des changements climatiques, de la pollution, de l'utilisation des terres, de la surpêche et des espèces envahissantes.¹⁶
- Il existe des interactions importantes entre les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes marins dans les zones côtières du Canada.

¹¹ Gouvernement du Canada. (2018). Hydrologie du Canada. Tiré de: <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eau-aperçu/volume/surveillance/relevés/hydrologie.html>

¹² Bush, E., & Lemmen, D.S., éditeurs. (2019). Rapport sur le climat changeant du Canada. *Gouvernement du Canada*. Tiré de: https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/energy/Climate-change/pdf/RCCC_FULLREPORT-FR-FINAL.pdf

¹³ Ibid.

¹⁴ Services aux Autochtones Canada. (2020). Lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Tiré de : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1506514143353/1533317130660>

¹⁵ Canards Illimités Canada. (2020). Inventaire canadien des milieux humides. Tiré de : <https://www.canards.ca/inventaire-canadien-des-terres-humide/>

¹⁶ Tickner, D., Opperman, J. J., Abell, R., Acreman, M., Arthington, A. H., Bunn, S. E., ... & Harrison, I. (2020). Bending the curve of global freshwater biodiversity loss: an emergency recovery plan. *Bioscience*, 70(4), 330-342. <https://doi.org/10.1093/biosci/biaa002>. Voir aussi Canadian Geographic. (2020). Emergency recovery plan could help restore freshwater biodiversity around the world. Tiré de : <https://canadiangeographic.ca/article/emergency-recovery-plan-could-help-restore-freshwater-biodiversity-around-world>

Les changements climatiques ont et continueront d’avoir une influence profonde et croissante sur la qualité de l'eau douce et la santé des écosystèmes aquatiques. D’autres facteurs contributifs incluent les rejets municipaux et industriels, les espèces aquatiques envahissantes, les structures de contrôle de l'eau et les pratiques d'utilisation des terres.

2.1 Gestion de l’eau douce au Canada

La gestion de l’eau douce au Canada est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones.¹⁷

Le gouvernement fédéral intervient dans des domaines comme les pêches, la prévention de la pollution, la navigation et le transport maritime, les relations internationales, les eaux transfrontalières intérieures, ainsi que la création et la gestion des aires protégées. Le gouvernement fédéral est également responsable de la gestion de l’eau douce sur les terres fédérales.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux jouent un rôle essentiel dans la gestion de l’eau douce. Ils sont généralement impliqués dans des domaines comme l'octroi d'autorisations pour l'utilisation de l'eau à l’intérieur de leurs frontières, la responsabilité de l'eau potable et la gestion des pêches intérieures, des espèces aquatiques en péril et des espèces envahissantes. Les provinces et les territoires délèguent souvent aux municipalités la responsabilité opérationnelle des services d’approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées.¹⁸ Certaines provinces et certains territoires ont créé des autorités locales qui fonctionnent à l’échelle des bassins hydrographiques pour faire progresser la gestion intégrée des ressources en eau.¹⁹

L’article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît et affirme les droits ancestraux et les droits issus de traités des peuples autochtones, qui peuvent être affectés par les décisions relatives à la gestion de l'eau douce. En vertu de nombreux traités modernes et historiques et d’ententes sur l’autonomie gouvernementale, les peuples autochtones

¹⁷ Dans ce document, le terme « gouvernements autochtones » fait référence aux conseils de bande des terres de réserve des Premières Nations et aux gouvernements autochtones opérant dans le cadre d'un accord sur les revendications territoriales (traité moderne) ou d'un accord d'autonomie gouvernementale avec la Couronne.

¹⁸ Ce document reconnaît que les municipalités relèvent de la responsabilité des provinces et des territoires.

¹⁹ Veuillez noter que les responsabilités fédérales, provinciales et territoriales en matière d'eau douce ne sont que des exemples et ne se veulent pas une liste exhaustive. Il est important de noter que d'autres gouvernements au Canada entreprennent des activités importantes en matière d'eau douce qui ne sont pas résumées dans le présent document de travail parce qu'elles sont axées sur les rôles du gouvernement fédéral.

ont des droits liés à l'eau douce. Les peuples autochtones participent également à la gestion transfrontalière de l'eau douce, y compris par l'entremise de conseils de gestion de l'eau. Les Premières Nations, les Métis et les Inuits n'entretiennent pas tous le même lien avec l'eau et leurs intérêts varient à cet égard, mais, dans tous les cas, l'eau revêt pour ces peuples une importance socioéconomique, politique et culturelle particulière. L'accès à l'eau potable reste un enjeu urgent pour de nombreuses communautés autochtones.

Les universités, les organisations non gouvernementales et le secteur privé contribuent également à une grande variété d'initiatives sur l'eau douce, y compris la recherche et la surveillance de l'eau dans les collectivités.

2.2 Activités concernant l'eau douce au gouvernement fédéral

Plus de 20 ministères et organismes fédéraux ont des responsabilités en matière d'eau douce. La présente section donne des exemples d'activités fédérales portant sur l'eau douce.

Gestion transfrontalière de l'eau douce

Affaires mondiales Canada (AMC) collabore avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour orienter et appuyer le travail de la [Commission mixte internationale \(CMI\)](#). La CMI, créée par le Traité des eaux limitrophes de 1909, offre une tribune pour les efforts conjoints avec les États-Unis (É.-U.) dans la gestion des eaux qui constituent ou traversent notre frontière de 8 891 kilomètres.

Le gouvernement du Canada collabore également avec les provinces et les territoires pour appuyer quatre régies intergouvernementales sur la gestion des eaux transfrontalières intérieures, lesquels supervisent le tiers de la masse terrestre du Canada.²⁰

Données scientifiques et information sur l'eau douce

Santé Canada collabore avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour élaborer et mettre à jour les [Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada](#). ECCC coordonne les programmes nationaux de surveillance pour fournir de

²⁰ Une liste des commissions des eaux transfrontalières existantes se trouve à l'annexe K du rapport d'ECCC (2019) sur le bassin versant de la rivière des Outaouais. http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-373-2019-fra.pdf

l'information sur la qualité, le débit et les niveaux de l'eau dans les cours d'eau et les lacs du Canada. ECCC est également responsable de la [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\)](#) qui établit les objectifs du gouvernement du Canada en matière de durabilité de l'environnement, y compris l'assainissement des lacs et des rivières pour favoriser la prospérité économique et le bien-être des Canadiens. La stratégie identifie également les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs.

ECCC gère les [Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement](#) qui rendent compte des progrès réalisés dans le cadre de la SFDD, y compris pour les questions relatives à l'eau douce. Le [Centre canadien des services climatiques d'ECCC](#) aide les Canadiens à mieux comprendre les changements climatiques et à devenir plus résilients à ceux-ci en leur donnant accès à de l'information, en renforçant la capacité locale et en offrant de la formation et du soutien.

Ressources naturelles Canada (RNCan) cartographie les [eaux de surface](#) et les principaux [aquifères canadiens](#). RNCan fournit également des outils et des données servant à appuyer la gestion de l'eau douce, comme le [Réseau hydro national](#), la [Plateforme géospatiale fédérale](#), les [cartes ouvertes](#) et la [Plateforme de science et de données ouvertes](#).

Statistique Canada recueille et publie des statistiques sur l'utilisation de l'eau [industrielle](#) et [agricole](#) au Canada, [l'approvisionnement en eau](#) et le [rendement en eau](#), et [produit des comptes sur l'eau](#) et une analyse de [l'offre et de la demande en eau](#).

Le [programme de surveillance des sécheresses d'Agriculture et Agroalimentaire Canada](#) (AAC) fournit des renseignements agroclimatiques aux agriculteurs. AAC réalise également des travaux de recherche et met au point des technologies pour régler les questions relatives à l'eau à usage agricole.

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) mène des recherches sur des questions comme la protection contre les inondations, la qualité de l'eau et le traitement des eaux usées. Transports Canada et la Garde côtière canadienne fournissent aux marins des renseignements sur la navigation.

[Pêches et Océans Canada \(MPO\)](#) gère les pêches du Canada et assure la santé et la durabilité des écosystèmes en protégeant les espèces aquatiques et leur habitat, et en s'appuyant sur de solides données scientifiques.

Lois, règlements et mandats départementaux

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a le pouvoir de conclure des ententes avec les provinces en vertu de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, qui sert également à appuyer les activités de recherche et de surveillance pour la conservation, le développement et l'utilisation des ressources en eau du Canada. Le ministre est responsable de réglementer certains types de pollution des plans d'eau au moyen des dispositions de prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999). ECCC est également responsable de l'application de ces lois et des règlements connexes.

Le ministre responsable de Parcs Canada protège les écosystèmes d'eau douce grâce aux pouvoirs conférés par la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, et protège les lieux historiques nationaux, y compris les voies navigables historiques.

Sécurité publique Canada a pour mandat de réduire les risques de catastrophes par le biais de politiques et de programmes, et gère les urgences liées à l'eau par l'intermédiaire du Centre des opérations du gouvernement.

Le ministère de la Défense nationale offre un soutien dans les situations d'urgence nationales, comme les inondations.

Le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne administre et applique la *Loi sur les pêches*, qui encadre la gestion appropriée et le contrôle des pêches, ainsi que la conservation et la protection des poissons et de leur habitat, notamment grâce aux mesures de prévention de la pollution. En vertu de la Loi, le Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes permet au ministre d'appliquer des interdictions et des contrôles pour gérer les espèces aquatiques envahissantes. Le MPO est également responsable de la protection des espèces aquatiques en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

Le ministre des Transports réglemente la navigation et le transport maritime. Cette réglementation offre des protections aux habitats marins et d'eau douce. Un exemple de réglementation est le Règlement sur la pollution par les bâtiments et sur les produits chimiques dangereux, pris en application de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du*

Canada. Le ministre des transports est également responsable de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*.

Le ministre des Affaires étrangères administre la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales*, par laquelle les obligations du Canada en vertu du *Traité des eaux limitrophes* de 1909 sont mises en œuvre dans le droit canadien.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada est responsable des relations entre la Couronne et les Autochtones et de la gestion de l'eau au Nunavut, là où les responsabilités n'ont pas été transférées à d'autres gouvernements. Lorsque Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada négocie avec des groupes autochtones, les questions liées à la gestion et à l'administration de l'eau douce peuvent faire partie de ces discussions et des ententes négociées.

Services aux Autochtones Canada travaille avec les peuples autochtones pour appuyer la prestation de services d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, ainsi que les solutions amenées par les Premières Nations relatives aux problèmes d'accessibilité à l'eau potable sur les terres des réserves des Premières Nations.

Financement et innovation

[Infrastructure Canada](#) donne du financement à d'autres ordres de gouvernement pour les infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées, ainsi que pour les infrastructures visant à atténuer les inondations et d'autres événements extrêmes.

La [Banque de l'infrastructure du Canada](#) a réservé des fonds pour les infrastructures d'irrigation et des projets d'énergie verte (par ex., hydroélectricité).

[Innovation, Sciences et Développement économique Canada](#) (ISDE) et RNCan appuient le développement et la commercialisation de technologies relatives à l'eau.

Les [organismes de développement régional du Canada](#) travaillent en étroite collaboration avec les entreprises et les innovateurs de leur région et appuient le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement du Canada. [Diversification de l'économie de l'Ouest Canada](#) a récemment financé une étude sur les préoccupations liées à l'eau dans les Prairies.

ECCC finance des programmes pour les principaux bassins hydrographiques, comme les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent et le lac Winnipeg.

Le MPO est responsable de programmes de financement qui appuient la conservation des espèces et habitats aquatiques.

AAC appuie la découverte scientifique et l'innovation en agriculture pour répondre aux priorités, y compris la conservation des sols et de l'eau.

3.0 SUJETS DE DISCUSSION

Outre la création de l'ACE, le gouvernement du Canada a récemment pris plusieurs engagements importants en matière d'eau douce. Par exemple, dans le [discours du Trône de 2020](#), le gouvernement s'est engagé à faire des investissements supplémentaires pour respecter l'engagement relatif à l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Entre-temps, les ministres des Ressources naturelles, de la Sécurité publique et de la Protection civile et de l'Environnement et du Changement climatique ont été chargés de travailler avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones pour [compléter toutes les cartes des inondations au Canada](#).

Cette section commence par présenter des objectifs potentiels pour améliorer la gestion de l'eau douce au Canada. Le gouvernement demande une rétroaction afin de savoir s'il s'agit des bons objectifs à poursuivre pour le gouvernement fédéral et quels sont ceux qui devraient être prioritaires.

Des questions de discussion sont ensuite présentées. Ces dernières identifient des opportunités éventuelles d'améliorer la gestion de l'eau douce au pays en s'appuyant sur les initiatives existantes du gouvernement fédéral. Chaque thème de discussion est accompagné d'une série de questions. Dans chaque cas, les opportunités sont proposées en tenant compte de la responsabilité partagée de la gestion de l'eau douce au Canada et des rôles importants des provinces, des territoires, des gouvernements autochtones, des administrations municipales et autres.

3.1 Objectifs relatifs à l'eau douce

Le gouvernement du Canada a déjà énoncé son objectif de veiller à ce que les Premières Nations aient accès à de l'eau potable salubre et propre et travaille avec les collectivités des Premières Nations pour améliorer l'infrastructure de l'eau dans les réserves, mettre fin aux avis à long terme sur l'eau potable dans les réseaux publics des réserves et empêcher que les avis à court terme ne deviennent des avis à long terme. L'établissement d'objectifs de gestion de l'eau douce pour le gouvernement fédéral, tout en reconnaissant la compétence provinciale et territoriale, est essentiel à la conception de l'ACE. Le gouvernement du Canada propose les objectifs supplémentaires suivants pour améliorer la gestion de l'eau douce :

- Les politiques fédérales favorisent une gestion et une protection efficaces des ressources d'eau douce et des écosystèmes du Canada pour les défis du XXI^e siècle et au-delà, y compris l'adaptation aux changements climatiques.
- Le Canada dispose d'un système d'avant-garde pour la prédiction des inondations et des sécheresses qui permet d'orienter l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes.
- Les peuples autochtones jouent un rôle accru dans la gestion de l'eau douce du Canada.
- Le Canada est un chef de file de la gestion durable de l'eau à usage agricole.
- Les secteurs économiques du Canada ont l'eau douce nécessaire pour croître de façon durable et les outils dont ils ont besoin pour améliorer la gestion et l'utilisation de l'eau douce.
- Le Canada possède et applique des connaissances scientifiques de pointe pour relever les défis du prochain siècle en matière d'eau douce, y compris en ce qui a trait aux changements climatiques.
- Des données et des renseignements sont disponibles pour appuyer la prise de décisions éclairées sur l'eau douce à tous les niveaux.
- Des accords de collaboration sont en place et appuient une gestion efficace des eaux douces transfrontalières intérieures et entre le Canada et les États-Unis.
- Le Canada est un chef de file mondial de la technologie, de l'innovation et de l'infrastructure en matière d'eau douce.
- Les Canadiens participent activement à la gestion et à la protection de l'eau douce.

Comme indiqué précédemment, la responsabilité de nombreux aspects de la gestion de l'eau douce incombe aux provinces, aux territoires, aux peuples autochtones, aux

autorités locales et à d'autres intervenants. Le gouvernement du Canada doit donc agir en collaboration avec d'autres intervenants pour atteindre ces objectifs. Compte tenu de l'engagement du gouvernement du Canada à tenir compte des facteurs identitaires tels que le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et le handicap mental ou physique, la réalisation de ces objectifs fera également intervenir divers groupes de Canadiens.²¹

Questions de discussion

- Que pensez-vous des objectifs présentés ci-haut?
- Quels objectifs sont prioritaires pour vous?
- Manque-t-il des objectifs? Si oui, lesquels?

3.2 Politique sur l'eau douce, coordination et mobilisation multilatérale

Les politiques du gouvernement fédéral sont un important outil de prise de décisions. Le gouvernement fédéral se sert des politiques pour guider les décisions et orienter les activités en vue de l'atteinte des priorités et des résultats. La [Politique fédérale sur l'eau](#), créée en 1987, fournit un cadre pour coordonner les mesures fédérales en matière d'eau douce. D'autres politiques fédérales, allant de l'énergie à l'agriculture en passant par la foresterie, ont également un impact sur les résultats en matière d'eau douce. Par conséquent, plusieurs ministères sont responsables, directement ou indirectement, des politiques touchant l'eau douce. Bien que les ministères et organismes fédéraux coordonnent diverses initiatives, il n'y a aucun mécanisme de coordination permanent pour une vision de l'eau douce à l'échelle du gouvernement fédéral.

²¹ Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC). (2020). Qu'est-ce que l'ACS+. *Gouvernement du Canada*. <https://cfc-swc.gc.ca/gba-ac/s/index-fr.html>

Depuis la création de la Politique fédérale sur l'eau, le Canada a connu des changements qui ont eu un impact sur la gestion de l'eau douce et des écosystèmes. Par exemple, l'importance accordée à l'adaptation aux changements climatiques, la perte de biodiversité mondiale et l'évolution technologique rapide sont certains des facteurs qui ont créé de nouveaux défis et opportunités pour la gestion de l'eau douce. L'engagement du gouvernement du Canada envers la réconciliation avec les peuples autochtones ouvre également le dialogue sur l'inclusion de systèmes de gouvernance autochtones dans la gestion de l'eau douce.

Entre-temps, plusieurs provinces et territoires canadiens ont élaboré leurs propres politiques sur l'eau douce. D'autres niveaux de gouvernement détiennent d'importants leviers politiques en matière d'eau douce, étant donné qu'ils partagent la responsabilité de la gestion de l'eau douce. Une collaboration et une coordination efficaces entre les gouvernements et les autres acteurs peuvent contribuer à relever les défis importants liés à l'eau douce.

En parallèle, les autorités gouvernementales au Canada et à l'étranger mettent à l'essai des approches stratégiques novatrices, comme l'échange de crédits de qualité de l'eau, où des sources ayant des coûts de contrôle de la pollution plus élevés achètent des crédits de réduction de la pollution auprès de sources dont les coûts sont moins élevés, parmi les autres instruments reposant sur les mécanismes du marché et les approches basées sur la nature. Il y a encore plusieurs d'opportunités de tirer parti d'une expertise importante en matière d'eau douce dans l'ensemble du Canada pour explorer de nouvelles façons de protéger l'eau douce.

Les politiques sur l'eau douce continuent de faire partie de forums et d'initiatives multilatérales. Par exemple, le [Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#) et les objectifs de [développement durable correspondants](#) sous-tendent une grande partie des efforts actuels visant à faire progresser les objectifs des politiques sur l'eau à l'échelle mondiale. Le Canada est généralement considéré comme un gestionnaire de l'eau conscient, responsable et qui a une expertise technique importante à faire partager et des antécédents de gestion collaborative qui sont absents dans certaines parties du monde. La participation du gouvernement du Canada à certaines initiatives multilatérales peut appuyer les priorités stratégiques fédérales canadiennes, comme la promotion de la diplomatie, de la santé et de la sécurité dans le monde.

D'autres mesures peuvent être prises pour mettre à jour, renforcer et harmoniser les politiques et les activités sur l'eau douce au sein du gouvernement du Canada afin d'appuyer les objectifs environnementaux, économiques et en matière de santé au pays et à l'étranger.

Opportunités

1. Établir une structure de gouvernance officielle fédérale chargée de fournir une perspective à l'échelle du gouvernement fédéral sur les priorités liées à l'eau douce, et veiller à ce que les mesures et les politiques fédérales reflètent les objectifs relatifs à l'eau douce.
2. Appuyer la mobilisation sur les questions relatives à l'eau douce, à travers tous les ordres de gouvernement, en réunissant des experts, en facilitant l'échange d'information et en appuyant des initiatives de collaboration.
3. Fournir au public un point de contact central pour les questions fédérales relatives à l'eau douce, et offrir un portrait intégré des programmes et des services fédéraux en matière d'eau douce.
4. Appuyer la participation coordonnée et accrue du Canada aux activités internationales liées à l'eau douce, notamment par l'entremise de certaines tribunes multilatérales et en partageant proactivement l'expertise canadienne en matière de gouvernance, de technologies et de gestion de l'eau douce.
5. Renforcer la capacité fédérale de recherche et d'expérimentation de solutions stratégiques novatrices pour relever les défis liés à l'eau douce et soutenir l'adaptation aux changements climatiques.

Questions de discussion

- Que pensez-vous du niveau actuel de mobilisation fédérale sur les questions relatives à l'eau douce? De quelle manière le gouvernement fédéral peut-il appuyer la mobilisation?
- Comment les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones devraient-ils collaborer pour coordonner les efforts et régler de manière coopérative les problèmes locaux et régionaux liés à l'eau douce?
- Comment le Canada devrait-il appuyer les activités internationales liées à l'eau douce?

3.3 Prédications sur l'eau douce pour éclairer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes

Les changements climatiques amplifient les défis en matière de gestion de l'eau douce à travers le Canada. Notre vaste masse terrestre et la variabilité régionale excluent une approche universelle au niveau de la stratégie d'adaptation.

Les décideurs ont besoin de modèles et d'outils permettant de prévoir de manière fiable les inondations, les sécheresses, les niveaux d'humidité du sol, l'offre et la demande d'eau douce (tant pour les eaux de surface que les eaux souterraines) et plus encore, à l'échelle régionale ou locale.

La surveillance de l'eau douce et de puissants modèles sous-tendent la capacité de prédiction. ECCC est responsable de la surveillance du niveau et du débit de l'eau douce sur toutes les terres fédérales. Le Ministère utilise les données de surveillance pour répondre aux exigences en matière de gestion des eaux transfrontalières intérieures et entre le Canada et les États-Unis, et dans des domaines d'intérêt fédéral.

ECCC exploite également le réseau national de surveillance hydrométrique pour le compte des provinces et des territoires au moyen d'ententes de partage des coûts. Les données concernant l'atmosphère, l'océan, la cryosphère, la glace, les eaux

souterraines et l'humidité du sol sont des intrants essentiels aux puissants modèles de prédictions météorologiques, entre autres outils.

Suivant les directives de l'Organisation météorologique mondiale, tous les pays font évoluer leurs plateformes de modélisation vers la même approche complète centrée sur les systèmes terrestres. La capacité de modélisation existante au Canada est bien placée pour aller dans cette direction et pour fournir un niveau de produits et de services sans précédent aux Canadiens. Cette évolution est essentielle pour améliorer la qualité des prévisions et des avertissements et pour offrir des temps de réaction plus longs aux Canadiens et aux décideurs.

Des investissements importants ont été réalisés dans le domaine de la superinformatique pour la modélisation météorologique et la prestation de services aux Canadiens 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En partenariat avec d'autres ministères fédéraux, les autorités provinciales et le milieu universitaire, ECCC améliore en permanence l'infrastructure de classe mondiale du Canada en matière de surveillance, d'assimilation, de traitement, de modélisation et de diffusion des données. Cela aide les gouvernements à analyser les conditions passées et présentes de l'eau, du temps, du climat, de l'océan et des glaces, et à faire des prédictions pour l'avenir.

Le gouvernement fédéral est bien placé pour soutenir la modélisation avancée étant donné les exigences en matière d'infrastructure de données, de surveillance et d'information satellitaire.

Cependant, les capacités de prédiction des inondations varient grandement à l'échelle locale, et la cartographie des risques d'inondation à l'échelle du Canada comporte d'importantes lacunes. Nombre des cartes existantes sont désuètes. L'industrie de l'assurance a récemment élaboré des cartes des risques d'inondation à l'échelle du Canada pour combler certaines de ces lacunes. Ces cartes ont une vaste couverture géographique, mais elles n'ont pas l'exactitude et la précision d'une cartographie scientifique de grande qualité et ne comprennent pas de scénarios climatiques prospectifs. Il est essentiel de disposer de cartes à jour des risques d'inondation comprenant des scénarios climatiques pour comprendre les risques d'inondation au Canada et appuyer la réduction des risques de catastrophe.

Opportunités

1. Élaborer et mettre en œuvre un cadre national coordonné d'observation, de modélisation et de prédiction afin de fournir des prévisions uniformisées en ce qui a trait à l'eau et des avis automatisés quant aux inondations et aux sécheresses pour que les provinces, les territoires, les municipalités et les autres intervenants disposent de l'information dont ils ont besoin pour appuyer les décisions régionales et locales.
2. Améliorer les prédictions relatives à l'eau aux niveaux régional et local afin de mieux appuyer la prise de décisions en poursuivant l'innovation dans la prédiction atmosphérique, océanique, des glaces et de l'eau à l'aide de nouvelles technologies d'observation, de données d'observation de la Terre et de modèles qui peuvent mieux caractériser la neige terrestre, les eaux de surface et souterraines, et l'intégration des scénarios de changements climatiques.
3. Soutenir la recherche, l'élaboration et la prestation de données hydrologiques nationales à la fine pointe de la science, les analyses, l'information prédictive, les services d'aide à la décision et les directives pour mieux orienter les services d'urgence et la gestion de l'eau à toutes les échelles, de nationale à locale, et dans le contexte des changements climatiques.

Questions de discussion

- À quelle échelle et à quelle précision géographique la modélisation doit-elle être réalisée pour que les résultats puissent appuyer votre prise de décisions; et comment pensez-vous que cela évoluera au cours de la prochaine décennie?
- Quels sont vos besoins en matière de produits, de services et d'applications de prédiction de la quantité d'eau?
- Lesquels de vos besoins sont ou ne sont pas rencontrés à l'heure actuelle? Selon vous, comment vos besoins évolueront-ils au cours des 10 prochaines années?

3.4 Peuples autochtones et gestion de l'eau douce

Les peuples autochtones sont concernés par toutes les questions de discussion abordées dans le présent document. Cependant, en raison des relations uniques entre la Couronne et les peuples autochtones, une section distincte est consacrée aux peuples autochtones et à la gestion de l'eau douce.

Cette section s'appuie sur des déclarations et des positions des peuples autochtones déjà rendues publiques dans le passé, ainsi que sur les premières réunions entre certains peuples autochtones et le gouvernement du Canada sur l'Agence canadienne de l'eau et d'autres sujets liés à l'eau douce. L'objectif de la section est d'entamer un dialogue avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits – il s'agit d'un point de départ, et non d'une finalité. Le Gouvernement est ouvert à co-développer des documents de discussion sur l'Agence canadienne de l'eau avec les organisations autochtones à l'appui du processus de mobilisation.

Le gouvernement du Canada s'engage directement auprès des Premières Nations, des Métis et des Inuits sur les considérations et les recommandations relatives à l'ACE. Cette contribution éclairera directement le mandat et les priorités de l'ACE. Ce processus ne vise pas à remplacer ou à reproduire les mécanismes existants, tels que l'Office des eaux du Nunavut, ni les dispositions relatives à l'eau énoncées dans les traités modernes. De même, ce processus ne remplacera pas ni ne fera double emploi avec d'autres engagements et consultations sur les initiatives en matière d'eau douce, comme les travaux importants en cours sur l'eau potable pour les Premières Nations menés par Services aux Autochtones Canada, ou les discussions qui ont lieu actuellement aux tables de négociation entre la Couronne et les Autochtones. ECCC fera la coordination avec les ministères fédéraux concernés pour garantir que les priorités et les préoccupations exprimées par les peuples autochtones sont communiquées aux fonctionnaires qui travaillent activement dans ces domaines.

Comme indiqué précédemment, le gouvernement a confirmé, par la lettre de mandat du ministre des Services aux Autochtones et le discours du Trône, que l'élimination des avis à long terme sur l'eau potable dans les réserves est un domaine d'action prioritaire. Dans l'énoncé économique de l'automne 2020, le gouvernement du Canada s'est engagé à accélérer les travaux visant à lever tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable et à stabiliser le financement des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, y compris les coûts de

fonctionnement et d'entretien dans les collectivités des Premières Nations. Compte tenu de cet engagement préexistant, le sujet de l'eau potable dans les réserves n'est pas abordé dans le présent document. Toutefois, les fonctionnaires fédéraux transmettront tout commentaire reçu à ce sujet directement à Services aux Autochtones Canada.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à mener à bien la réconciliation avec les peuples autochtones au moyen d'une relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre la Couronne et les Inuits, axée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat en tant que fondement d'un changement transformateur. L'engagement du gouvernement du Canada envers la réconciliation comprend la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que d'autres initiatives et actions de collaboration. La création de l'ACE apporte au gouvernement du Canada l'opportunité de contribuer à faire avancer la réconciliation en ce qui concerne la gestion de l'eau douce dans les domaines où le gouvernement fédéral a un rôle à jouer.

Le gouvernement du Canada souhaite acquérir une compréhension approfondie des divers intérêts envers l'eau douce des Premières Nations, des Métis et des Inuits afin de mieux orienter la création de l'ACE. Il est important de faire progresser cette conversation afin de renforcer les relations, d'honorer les ententes et de respecter les droits, les intérêts, les systèmes de connaissances et les cultures autochtones.

L'eau douce est souvent sacrée, et elle est au cœur de toute vie pour les peuples autochtones. Bien que les nations et les collectivités soient différentes, pour un grand nombre d'entre elles, l'eau imprègne tous les aspects de l'existence. Les cours d'eau ont toujours été utilisés pour les déplacements et la navigation, tant à l'intérieur des territoires que comme moyen de commerce avec d'autres groupes autochtones ou avec les colons. Les lieux d'intersection de cours d'eau servaient de lieux de rencontre, de sites de résidence et de centres de commerce pour les peuples autochtones bien avant l'arrivée des colons européens.

Les Premières Nations, les Métis et les Inuits sont touchés par les changements climatiques, la pollution, l'aménagement hydrologique et l'exploitation des ressources, et d'autres facteurs qui nuisent à l'eau douce et aux espèces d'eau douce, comme le poisson, le canard, la quenouille, le saule, le rat musqué, la loutre et l'orignal, pour n'en nommer que quelques-uns. De nombreux peuples autochtones ont déclaré que la

gouvernance de l'eau douce ne peut être séparée des décisions liées à la santé et au bien-être, à l'environnement ou à l'économie.

À travers plusieurs initiatives précédentes, lors de déclarations publiques et dans des documents, certains peuples autochtones ont demandé:

- à avoir une plus grande autonomie dans la gestion de l'eau douce dans le cadre de la reconnaissance et de la mise en œuvre de leur droit à l'autonomie gouvernementale, et comme élément de leur vision d'autodétermination;
- que le gouvernement du Canada respecte les droits et les intérêts des Autochtones et leur relation avec les écosystèmes d'eau douce dans les décisions liées au développement, aux industries commerciales, à la conservation et à la gouvernance générale de l'eau douce;
- que les systèmes de connaissances autochtones aient autant de poids que les systèmes de connaissances de la Couronne; et
- l'inclusion de structures de gouvernance autochtones traditionnelles et contemporaines dans la gestion de l'eau douce et de l'environnement en général.

Le gouvernement du Canada reconnaît que, pour diverses raisons, les peuples autochtones du Canada ont des occasions mitigées et souvent limitées de jouer un rôle significatif dans la gouvernance de l'eau douce. L'engagement à créer une nouvelle ACE est l'occasion d'entamer un dialogue constructif entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones sur les questions relatives à l'eau douce.

En reconnaissance de l'importance de l'eau douce pour les peuples autochtones et de l'engagement du gouvernement du Canada envers la réconciliation, le gouvernement fait directement participer les Premières Nations, les Métis et les Inuits à l'élaboration de l'ACE. Les opportunités énumérées ci-dessous sont présentées à titre d'idées préliminaires pour faciliter le dialogue sur les rôles et les priorités possibles de l'ACE.

Opportunités

1. Promouvoir un dialogue avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits sur le rôle que pourrait jouer l'ACE dans le travail avec les peuples autochtones sur les questions d'eau douce.

2. Recevoir des conseils des Premières Nations, des Métis et des Inuits sur les façons de cerner les obstacles systémiques et de favoriser l'inclusion des peuples autochtones dans les processus décisionnels sur l'eau douce du gouvernement du Canada, et dans d'autres processus décisionnels auxquels le gouvernement du Canada participe, par exemple : en tirant parti de l'expertise des comités de gestion de l'eau existants et en créant un comité consultatif autochtone pour conseiller le gouvernement du Canada sur les questions relatives à l'eau douce.
3. Appuyer l'inclusion des lois, des institutions, des systèmes de connaissances, des valeurs et des responsabilités autochtones en favorisant une collaboration accrue pour la gouvernance de l'eau douce, notamment par l'entremise des conseils de gestion de l'eau existants, et d'autres mécanismes décisionnels en matière d'eau douce auxquels le gouvernement du Canada participe.

Questions de discussion

Grâce à la mobilisation des peuples autochtones, le gouvernement aimerait clarifier ce qui suit et est ouvert à d'autres questions de discussion :

- Du point de vue des peuples autochtones, quelles préoccupations, lacunes ou opportunités relatives à l'eau douce devraient être prises en compte lors de la création du mandat de l'ACE?
- Connaissez-vous des exemples positifs de participation des Premières Nations, des Métis et des Inuits à la gouvernance et à la prise de décisions en matière d'eau douce? En s'inspirant de ces exemples, comment l'ACE pourrait-elle permettre une meilleure gestion de l'eau douce?

3.5 Agriculture et eau douce

L'industrie agricole et agroalimentaire contribue de façon importante à l'économie canadienne, générant 140 milliards de dollars du PIB et employant 2,3 millions de personnes. Le secteur de l'agriculture, doté de systèmes de production très divers et à titre de plus grand consommateur d'eau,²² fait face à des défis particuliers en matière d'eau douce dans le contexte des changements climatiques.

Les producteurs agricoles comptent sur des eaux de surface et souterraines propres et fiables pour une production alimentaire sûre et efficace. Les producteurs comprennent qu'il est important de gérer les fonctions des écosystèmes et les services qu'ils rendent, comme les cycles de l'eau et des nutriments, la séquestration du carbone et la pollinisation. Ils sont bien conscients que la gestion durable des ressources naturelles comme l'eau, les sols et la biodiversité est essentielle pour la rentabilité à long terme de leurs exploitations.

Le secteur agricole est confronté à de nombreux défis liés à l'eau douce, notamment les sécheresses et les inondations, les répercussions de la croissance de la production agricole sur la quantité et la qualité de l'eau, et la disponibilité de l'eau douce compte tenu des besoins des autres utilisateurs. Ces défis varient d'une région du Canada à une autre, allant de la sécheresse dans les Prairies aux problèmes de qualité de l'eau de surface dans les Grands Lacs, en passant par les problèmes de qualité de l'eau souterraine dans la vallée du Fraser. Les changements climatiques présenteront une variété de nouveaux défis et de nouvelles opportunités pour l'agriculture canadienne qui seront propres à chaque région et qui nécessiteront des interventions en matière d'adaptation propres aux circonstances locales.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise d'AAC, travaille depuis longtemps avec les provinces et les territoires pour aider les producteurs et les transformateurs à améliorer continuellement la durabilité de leurs opérations, y compris par la gestion des ressources en eau douce. Des progrès importants ont été réalisés grâce à trois cadres stratégiques quinquennaux successifs pour l'agriculture conclus entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Partenariat canadien pour l'agriculture est un investissement de trois milliards de dollars sur cinq ans (2018-2023) visant à soutenir la collaboration au chapitre des découvertes scientifiques et de

²² Par utilisation d'eau on entend la quantité totale d'eau prélevée à sa source pour être utilisée. La consommation d'eau est la partie de l'utilisation d'eau qui n'est pas retournée à la source d'origine après avoir été prélevée.

l'innovation en agriculture. Il est axé sur des priorités comme les changements climatiques et la conservation des sols et de l'eau douce, mais aussi sur les programmes qui accélèrent l'adoption par les exploitations agricoles de pratiques de gestion résiliente de l'eau douce.²³

L'ancienne Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) a pris une approche réussie adaptée au milieu dans la prestation de services et d'expertise concernant les défis liés aux terres et à l'eau dans les Prairies canadiennes. Elle a fonctionné des années 1930 jusqu'au début des années 2000, jouant un rôle de leadership dans la conception et la construction d'infrastructures liées à l'eau, mobilisant les connaissances pour faciliter la prise de décisions éclairées par le secteur agricole et travaillant avec les provinces, les collectivités rurales et les organisations agricoles pour assurer une gestion durable des terres et des eaux (voir [l'annexe 4](#) pour plus de détails).

Opportunités

1. Renforcer les occasions de collaboration pour faire progresser les stratégies de gestion de l'eau douce adaptées à la région, comme pour les Prairies, afin de répondre aux priorités communes en matière de gestion de l'eau.
2. Améliorer la coordination de l'information et des activités scientifiques pour combler les lacunes en matière de connaissances entre les administrations et au sein du secteur agricole afin de veiller à ce que les exploitants agricoles aient accès aux données et aux connaissances nécessaires pour prendre des décisions efficaces en matière de gestion de l'eau douce.
3. Travailler avec les provinces et les territoires, le secteur agricole et d'autres partenaires afin de stimuler la mise au point de technologies novatrices d'utilisation efficace de l'eau et d'outils d'aide à la décision et d'accélérer l'adoption de pratiques et de technologies qui augmenteront la résilience et la durabilité.

²³ Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). (2019). Partenariat canadien pour l'agriculture. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-notre-ministere/initiatives-ministerielles-importantes/partenariat-canadien-pour-l-agriculture/?id=1461767369849>

Questions de discussion

- De quelle manière le Canada devrait-il aider le secteur agricole à gérer durablement les ressources en eau douce nécessaires pour la production et à améliorer sa résilience?
- Quels outils nouveaux ou améliorés ou quelles données scientifiques pourraient aider le secteur agricole à améliorer la gestion de l'eau?

3.6 Secteurs économiques et eau douce

Le plan d'intervention économique du Canada pour faire face à la COVID-19 est l'exemple le plus récent de la façon dont le gouvernement du Canada travaille pour soutenir les secteurs économiques, la croissance économique et la durabilité.

En 2015, les prélèvements d'eau pour les activités économiques et domestiques ont totalisé 35 733 millions de mètres cubes.²⁴ L'industrie et les ménages ont retiré 86 % de cette eau directement des rivières, des lacs et des eaux souterraines, tandis que le reste était fourni par des usines d'eau potable.²⁵ Bien qu'une partie de cette eau ait été consommée, la majorité a été retournée dans l'environnement après utilisation.

L'eau douce est un pilier de l'économie. En 2017, les principaux utilisateurs d'eau par secteur étaient la production, le transport et la distribution d'électricité (65 %), la fabrication (10 %), l'agriculture (7 %) et l'extraction minière, pétrolière et gazière (3 %).²⁶

²⁷ Ces industries ont contribué à 22 % du PIB total et à 13 % de l'emploi au Canada en

²⁴ Statistique Canada. (2020a). Compte de flux physique d'utilisation de l'eau (x 1000). *Gouvernement du Canada*. Tiré de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810025001&request_locale=fr

²⁵ Statistique Canada. (2020b). Volumes d'eau potable et population desservie par des usines de traitement de l'eau potable, selon la catégorie de traitement. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3810027001&request_locale=fr

²⁶ Statistique Canada. (2020a). Compte de flux physique d'utilisation de l'eau (x 1000). *Gouvernement du Canada*. Tiré de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810025001&request_locale=fr

²⁷ Par utilisation d'eau on entend la quantité totale d'eau prélevée à sa source pour être utilisée. La consommation d'eau est la partie de l'utilisation d'eau qui n'est pas retournée à la source d'origine après avoir été prélevée.

2019, ce qui souligne le lien important entre la durabilité de la qualité et de la quantité d'eau douce et la sécurité économique du Canada.^{28 29}

Les pêches, le transport maritime, le tourisme et les loisirs, font partie des autres secteurs directement touchés par les conditions de l'eau douce et la santé des écosystèmes aquatiques. En 2015, les pêcheurs récréatifs ont injecté 7,9 milliards de dollars dans les économies locales des provinces et des territoires³⁰, tandis qu'en 2018 les pêches commerciales intérieures étaient évaluées à 78 millions de dollars.³¹ Ensemble, la pêche et le tourisme soutiennent des opportunités économiques et la résilience globale de nombreuses collectivités nordiques, rurales et éloignées. Au cours des neuf premiers mois de 2018, les activités touristiques, dont bon nombre dépendent de la propreté et de la biodiversité des eaux, ont directement compté pour 33,9 milliards de dollars du PIB du Canada.³²

Un approvisionnement suffisant et fiable en eau douce propre est essentiel au succès de chaque secteur économique du Canada. Des quantités insuffisantes d'eau douce en raison de la sécheresse ou dans des régions où la demande dépasse l'offre peuvent entraîner des conflits entre les utilisateurs d'eau concurrents et limiter la croissance économique.³³ Une mauvaise qualité de l'eau peut augmenter les coûts d'exploitation ou rendre l'eau impropre à l'utilisation.

Bien qu'il s'agisse de défis clés pour les secteurs économiques du Canada, l'industrie a aussi un rôle à jouer dans la gestion durable de l'eau, c'est-à-dire la capacité de répondre aux besoins actuels en eau sans compromettre la capacité des générations futures de faire de même. Il existe de nombreux exemples positifs de secteurs industriels qui prennent des mesures pour minimiser les répercussions de leurs activités sur la qualité et la quantité de l'eau douce; toutefois, les changements climatiques et d'autres facteurs exercent une pression sur les ressources en eau douce du Canada,

²⁸ Statistique Canada. (2020c). Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, moyenne annuelle (x 1 000 000). *Gouvernement du Canada*. Tiré de :

https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610043403&request_locale=fr

²⁹ Statistique Canada. (2020d). Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles. *Gouvernement du Canada*. Tiré de :

https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002301&request_locale=fr

³⁰ Pêches et Océans Canada. (2015). Enquête de 2015 sur la pêche récréative au Canada. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/rec/can/2015/index-fra.html>

³¹ Pêches et Océans Canada. (2018). Débarquements en eau douce, 2018. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/land-debarq/freshwater-eaudouce/2018-fra.htm>

³² Statistique Canada. (2019). Indicateurs nationaux du tourisme, troisième trimestre de 2018. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190110/dq190110b-fra.htm>

³³ La répartition de l'eau est régie par les provinces, les territoires et les accords transfrontaliers qui ont été conclus entre les gouvernements.

ce qui exige des progrès continus de la part de l'industrie en ce qui a trait à l'efficacité et au traitement de l'utilisation de l'eau.

Opportunités

1. Soutenir les secteurs économiques, en collaboration avec d'autres gouvernements et partenaires, à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies sectorielles de durabilité de l'eau douce qui tiennent compte des opportunités et des défis tant actuels que futurs.
2. Soutenir le développement, l'essai et la mise en œuvre de technologies et d'approches innovantes pour la gestion durable de l'eau douce, en collaboration avec d'autres gouvernements, les universités, l'industrie et d'autres acteurs.
3. Travailler en collaboration pour améliorer la coordination des activités scientifiques et des activités de collecte d'information afin de combler les lacunes en matière de connaissances entre les gouvernements et les secteurs économiques et d'assurer l'accès aux données et aux connaissances nécessaires pour prendre des décisions efficaces en matière de gestion de l'eau douce.

Questions de discussion

- À votre avis, quels sont les secteurs qui font face aux défis les plus importants en matière d'eau douce à l'échelle nationale et dans votre région dans un horizon de 5, 10, et 20 ans? Qu'est-ce qui doit être fait pour faire face à ces obstacles?
- Auriez-vous des exemples positifs de situations où des stratégies propres à un secteur particulier ont permis de relever des défis liés à l'eau douce? Que pouvons-nous apprendre de ces exemples?

3.7 Science de l'eau douce

De solides données scientifiques sur l'eau douce sont essentielles à la prise de décisions efficaces et fondées sur des données probantes. Le Canada possède une vaste expertise scientifique universitaire, gouvernementale, non gouvernementale et communautaire dans le domaine de l'eau. De nombreux ministères fédéraux mènent des travaux scientifiques sur l'eau douce, notamment ECCC, le MPO, RNCan, AAC, Santé Canada et le CNRC. Le financement de la recherche sur l'eau par les conseils subventionnaires et les programmes de chaires de recherche et d'excellence a permis de créer un réseau important d'experts en matière d'eau dans le milieu universitaire. Le Canada utilise cette expertise pour relever des défis tels que la demande croissante en eau et la concurrence, les contaminants de l'eau potable, l'excès de nutriments et de polluants, les espèces envahissantes et la protection des services écosystémiques essentiels et de la biodiversité aquatique.

Il est possible de cibler et de mobiliser davantage la science de l'eau douce au sein du gouvernement fédéral et des autres gouvernements, en collaboration avec des experts et en s'appuyant sur les connaissances autochtones et locales, afin de résoudre des défis par des décisions informées.

On pourrait, par exemple, promouvoir une approche globale de la source au robinet, qui consisterait à surveiller la qualité de l'eau potable brute et à en faire le suivi tout au long de son traitement, de sa distribution et de sa livraison.

L'utilisation d'une science de l'eau douce solide pour éclairer la prise de décision nécessite l'utilisation des meilleures informations disponibles, y compris les connaissances autochtones. Les connaissances autochtones se distinguent des connaissances scientifiques occidentales et constituent une source d'information très précieuse sur les questions relatives à l'eau douce.

Au cours des prochains mois, le gouvernement du Canada aura des discussions ciblées avec des experts pour déterminer l'état actuel de la science de l'eau douce au Canada. Le gouvernement souhaite également connaître l'avis des utilisateurs des données scientifiques au sujet de leurs besoins, y compris les personnes qui élaborent des politiques, la réglementation, des programmes et des initiatives. Le but ultime est de faire correspondre l'effort scientifique aux besoins des gestionnaires de l'eau douce. Cela permettra de cibler les futurs investissements scientifiques fédéraux dans le

domaine de l'eau douce, d'améliorer la disponibilité des connaissances générées pour la prise de décision et de mieux répondre aux principaux défis régionaux en matière d'eau douce.

Opportunités

1. Élaborer, avec les provinces, les territoires et d'autres acteurs, un programme national sur les sciences de l'eau douce pour mobiliser les efforts autour des priorités de recherche clés; améliorer l'intégration et la communication des données scientifiques entre les gouvernements, les universitaires et d'autres intervenants; et veiller à ce que les données scientifiques soient bien liées aux besoins des politiques et des programmes, y compris l'adaptation aux changements climatiques.
2. Relever les défis régionaux uniques en matière de gestion de l'eau, en collaboration avec d'autres gouvernements et partenaires en soutenant des centres d'expertise régionaux apportant une expertise mutuelle pour se concentrer sur la science de l'eau douce propre à un enjeu.
3. Travailler avec les peuples autochtones pour élaborer et mettre en œuvre conjointement des programmes et des stratégies qui fournissent des informations pour soutenir la prise de décision en matière d'eau douce, en incluant et en protégeant respectueusement les connaissances autochtones.
4. Élaborer et mettre en œuvre les outils nécessaires, en collaboration avec d'autres gouvernements et partenaires, à l'amélioration de la science, à la mise en commun des données et à la mobilisation des connaissances.
5. Entreprendre des études ciblées pour prévoir, atténuer et résoudre les nouveaux problèmes transfrontaliers intérieures et entre le Canada et les États-Unis, liés à l'eau douce et d'autres enjeux d'importance nationale, comme les répercussions des changements climatiques.

Questions de discussion

- Quelles sont les lacunes prioritaires en matière de connaissances et de recherche à combler pour appuyer une gestion efficace de l'eau douce au cours des 10 prochaines années?
- Que pensez-vous de la coordination actuelle de la science de l'eau douce? Si la coordination devait être améliorée, comment cela se ferait-il?

3.8 Données sur l'eau douce

Avec les sciences de l'eau douce, les données et l'information sont aussi essentielles pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes. La quantité croissante des données et les progrès de l'analyse ouvrent de nouvelles opportunités pour la gestion de l'eau douce.

De nombreuses initiatives sont en place pour recueillir et partager des données et de l'information sur la quantité, la qualité, l'utilisation et la demande d'eau douce. ECCC, AAC, RNCan, le MPO, Parcs Canada, Statistique Canada et d'autres ministères fédéraux fournissent plus de 1 000 ensembles de données sur le site Web des [données ouvertes](#).

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent souvent pour recueillir et diffuser des données sur la quantité et la qualité de l'eau et les cadres de partage des informations sont déjà quelque peu développés.

Cela dit, les données sur la demande et l'utilisation d'eau douce, et sur les écosystèmes sont principalement recueillies en dehors des ententes mises en place entre le gouvernement fédéral et ses divers partenaires et ne sont donc pas toujours recueillies, gérées et diffusées de façon uniforme. Dans certains domaines, les normes nationales en matière de données ne sont pas claires ou elles sont adoptées par les producteurs de données de manière incohérente. Même quand les données sont accessibles, les Canadiens ne savent pas toujours où les trouver.

Avec des experts externes, le gouvernement fédéral élabore un inventaire des ensembles de données sur l'eau douce et de leur disponibilité. L'objectif est de déterminer quelles données sur l'eau douce sont collectées, et comment elles sont partagées. Ces informations aideront à construire un consensus sur les priorités en vue de faire progresser la collecte, la gestion et l'utilisation des données sur l'eau douce au Canada.

Opportunités

1. Élaborer, en accord avec les provinces, les territoires et d'autres acteurs une stratégie nationale de gestion des données comprenant des normes et des principes communs qui garantiront une collecte et une gestion uniformes des données sur l'eau douce, ce qui mènera à une intégration des données efficace et efficiente et permettra de broser un tableau plus complet.
2. Mettre en œuvre une stratégie de découverte des données sur l'eau douce qui permet aux utilisateurs de :
 - découvrir des données vitales sur l'eau douce conformément aux normes internationales;
 - réunir les ensembles de données en fonction des thèmes convenus; et
 - mettre en œuvre des techniques de visualisation et d'analyse aux données relatives à l'eau douce pour appuyer la prise de décisions et d'autres priorités.
3. Travailler avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits pour échanger des données et de l'information sur l'eau douce et veiller à ce que l'accès de l'information, des connaissances et des données autochtones soit respecté.

Questions de discussion

- Quelle a été votre expérience avec les données sur l'eau douce? Qu'est-ce qui a bien fonctionné et quels sont les domaines nécessitant le plus d'être améliorés? Y a-t-il de bons modèles dont on peut s'inspirer?
- Quels progrès de l'analyse des données peuvent bénéficier à la gestion de l'eau douce et la prise de décisions? Que peut faire le gouvernement du Canada pour tirer parti de ces opportunités?
- Connaissez-vous des exemples de compatibilité et d'interopérabilité des données entre les ordres de gouvernement et avec les organisations non gouvernementales? Quelles leçons pouvons-nous tirer de ces exemples?

3.9 Gestion transfrontalière des eaux douces

Les trois quarts des 25 grands bassins du Canada traversent des frontières provinciales ou territoriales. Neuf d'entre eux partagent des eaux limitrophes avec les États-Unis et représentent plus de 40 % de la frontière entre le Canada et les États-Unis, avec quelque 300 lacs et cours d'eau chevauchant la frontière internationale.³⁴ La gestion des eaux transfrontalières peut être complexe, car les décisions prises dans une administration peuvent avoir des répercussions importantes sur une autre. L'objectif de la gestion des eaux transfrontalières est d'appuyer la prise de décisions intégrées visant à protéger les écosystèmes ainsi que la santé, la propriété et le bien-être économique des citoyens.

Le Canada et les États-Unis ont une longue histoire de coopération fructueuse avec 10 traités et accords axés sur la gestion de l'eau. L'un d'entre eux, l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, qui célébrera son 50^e anniversaire en 2022, est un modèle international de coopération binationale efficace pour la gestion des eaux partagées.

³⁴ Zubrycki, K., Roy, D., Venema, H., Brooks, D. (2011). Water Security in Canada: Responsibilities of the federal government. *Institut international du développement durable*. Tiré de : https://www.iisd.org/system/files/publications/water_security_canada.pdf

Le Traité des eaux limitrophes de 1909 et le Traité du fleuve Columbia sont eux aussi des accords importants entre le Canada et les États-Unis sur la gestion de l'eau douce. Le Traité des eaux limitrophes a été créé pour établir des principes et fournir un mécanisme permettant de régler les problèmes et de prévenir et de résoudre les différends liés à l'utilisation de l'eau et à la qualité des eaux partagées.

Le Traité des eaux limitrophes a également établi la CMI, une organisation internationale indépendante. AMC est responsable de ce traité et gère la relation du gouvernement du Canada avec la CMI. De nombreux autres ministères fédéraux, avec les provinces et territoires, appuient les 15 conseils et comités régionaux de l'eau de la CMI en fournissant des avis scientifiques et des conseils d'experts.

À titre d'exemples d'une collaboration fructueuse au Canada entre les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux, on peut citer les quatre régies intergouvernementales sur la gestion des eaux transfrontalières intérieures suivantes : le Conseil du bassin du fleuve Mackenzie, la Régie des eaux des provinces des Prairies, la Commission de contrôle du lac des Bois et la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais. Les conseils de l'eau font également partie des traités modernes, par exemple l'Office des eaux du Nunavut, établi en vertu de l'Accord du Nunavut, qui vise à protéger, à gérer et à réglementer les eaux douces du Nunavut en intégrant les connaissances scientifiques et l'Inuit Qaujimajatuqangit dans le processus décisionnel.³⁵

De plus, le gouvernement du Canada a conclu des ententes avec les provinces et territoires qui soutiennent la gestion régionale de l'eau douce dans des bassins transfrontaliers comme le lac Winnipeg, les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent, et un certain nombre d'autres ententes de collaboration couvrant des plans d'eau douce comme la rivière Wolastoq / Saint-Jean. Ces ententes transfrontalières intérieures varient grandement; leur composition et leur structure diffèrent, et elles fonctionnent en vertu de différentes lois habilitantes et de mandats différents.

Les expériences positives au niveau intérieur et entre le Canada et les États-Unis sont un bon tremplin pour mettre en pratique les concepts de gestion intégrée des bassins versants. Elles montrent également comment le gouvernement peut utiliser des approches de collaboration pour protéger les écosystèmes et la santé, la propriété et le

³⁵ D'autres traités modernes avec les offices des eaux sont également en vigueur : [Accords du Yukon](#), [Dénés et Métis du Saktu](#), [Tlicho](#), [Gwich'in](#), [Inuvialuit](#), [Déli](#), [Nunavut](#), [Inuit du Nunavik](#).

bien-être économique des collectivités. À la lumière de ces expériences, il est évident que pour être efficaces, les mécanismes de gestion doivent avoir des structures et des mandats clairs, la souplesse nécessaire pour s'adapter et répondre aux défis actuels et futurs, et avoir des données scientifiques, des outils et autres données harmonisés afin de faciliter la compréhension des enjeux liés à l'eau douce et d'appuyer la prise de décisions. De plus, la mobilisation et la participation actives des peuples autochtones, des intervenants, des collectivités et du public offrent un plus large éventail de perspectives pour la prise de décisions, permettent l'échange d'information et de connaissances, favorisent la coordination et, au bout du compte, facilitent l'établissement d'un consensus. Des approches holistiques et intégrées qui tiennent compte des connaissances autochtones et des facteurs environnementaux, sociaux, culturels et économiques se traduiront par une meilleure prise de décisions.

Opportunités

1. Mieux coordonner et améliorer le soutien du gouvernement du Canada aux mécanismes de collaboration canado-américains existants sur l'eau douce transfrontalière, y compris la CMI et ses conseils, afin de s'assurer qu'ils disposent des données scientifiques et de l'information nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités et de les aider à anticiper et à éviter des problèmes liés à l'eau douce.
2. Appuyer, avec les provinces, les territoires et d'autres acteurs, l'examen en temps opportun des mécanismes de gestion de l'eau douce transfrontalière intérieure et l'élaboration de nouveaux mécanismes pour assurer la gestion coopérative et coordonnée des ressources intergouvernementales d'eau douce de surface et souterraine.
3. Faire participer les États-Unis, les provinces et les territoires, les peuples autochtones et d'autres intervenants dans l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les eaux transfrontalières afin que les décideurs disposent de l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions en matière de gestion adaptative et coordonnées entre les différents gouvernements.
4. S'appuyer sur des mécanismes transfrontaliers réussis pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives de coopération avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones et d'autres intervenants afin de restaurer et de protéger les

écosystèmes des eaux douces transfrontalières intérieures qui subissent des pressions importantes, y compris notamment les initiatives fédérales-provinciales existantes pour les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent et le lac Winnipeg.

5. Appuyer la CMI et d'autres mécanismes de collaboration binationaux pour faire progresser l'harmonisation et la mise en commun des données, des connaissances, des modèles et des travaux scientifiques concertés.

Questions de discussion

- Le Canada a de nombreux exemples positifs de gestion transfrontalière des eaux douces. Que pouvons-nous apprendre de ces expériences et comment en tirer parti à l'avenir?
- Les conseils des eaux disposent-ils des données scientifiques et des données dont ils ont besoin pour gérer et protéger les eaux transfrontalières, y compris dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques? Dans le cas contraire, que leur faudrait-il de plus?
- Comment le gouvernement du Canada devrait-il appuyer les peuples autochtones dans la gestion des eaux transfrontalières?

3.10 Technologie, innovation et infrastructure en matière d'eau douce

Les technologies et les infrastructures de l'eau atténuent la pollution de l'eau douce, fournissent des services d'eau potable et d'eaux usées, améliorent la conservation de l'eau douce et aident à gérer les phénomènes hydrologiques extrêmes.

Le Canada a l'opportunité de devenir un chef de file dans le domaine de la technologie de l'eau. Le pays a mis sur pied un certain nombre d'installations d'essai, de centres de recherche et de technologies bien connus, dirigés par le milieu universitaire, l'industrie, des entrepreneurs et le gouvernement, y compris les municipalités, et continue de faire des avancées dans les technologies novatrices pour optimiser les pratiques de gestion

agricoles, par exemple via l'agriculture de précision. Le soutien du gouvernement fédéral à la recherche, au développement et à l'adoption de technologies relatives à l'eau douce inclut différents programmes comme Technologies du développement durable Canada, le Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC, les Programmes de croissance propre de RNCan, et le Programme des technologies propres d'AAC. De plus, le Carrefour de la croissance propre du gouvernement du Canada sert de service de guide-expert pour assurer la liaison entre, d'une part, les concepteurs de technologies et, d'autre part, les programmes fédéraux et les mécanismes de soutien appropriés.

Le développement et le financement de la technologie et de l'innovation dans le domaine de l'eau douce au Canada sont coordonnés entre plusieurs partenaires, y compris des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, des municipalités, des établissements de recherche, des investisseurs et l'industrie. Cependant, les liens entre les développeurs et les utilisateurs finaux ne sont pas toujours là. Cela a un impact sur la manière d'identifier et de comprendre les priorités en matière d'avancement technologique pour trouver une solution aux principaux problèmes liés à l'eau douce. L'innovation peut être limitée lorsque les données et l'information ne sont pas facilement accessibles ou disponibles sous la bonne forme. Comme pour toute nouvelle technologie, il faut du financement pour concrétiser et commercialiser de nouvelles idées.

Le gouvernement fédéral appuie les investissements dans l'eau, les eaux usées, l'infrastructure des eaux pluviales et les infrastructures naturelles³⁶, au moyen du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, du Programme national d'atténuation des catastrophes, de la Banque de l'infrastructure du Canada, du Fonds municipal vert, et du fonds d'amélioration de l'infrastructure d'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées des Premières Nations dans les réserves.

Malgré ces investissements importants, les déficits au chapitre des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées persistent dans les provinces et territoires, les municipalités et les collectivités autochtones partout au pays. Cela comprend les difficultés auxquelles font face les exploitants de réseaux de distribution d'eau potable de petite taille et éloignés. De plus, les changements

³⁶ Parmi les exemples d'infrastructures naturelles, on peut citer l'utilisation des zones humides pour le traitement des eaux usées.

climatiques posent d'autres défis à long terme dans le maintien et la construction d'infrastructures d'eau. Ces défis exigent de l'innovation et du soutien pour concevoir une infrastructure d'eau résiliente qui servira efficacement les Canadiens pendant des décennies.

Opportunités

1. Promouvoir le développement technologique par rapport aux priorités établies, notamment l'adaptation aux changements climatiques, les technologies d'eau douce respectueuses du climat et l'infrastructure résiliente au climat; la surveillance et la prédiction des eaux souterraines et de surface; la sécurité de l'eau dans les collectivités rurales et éloignées, y compris la qualité de l'eau potable pour les petits réseaux; le traitement des eaux usées; l'utilisation efficace de l'eau douce dans les secteurs pétrolier, gazier et minier; des solutions d'irrigation efficaces pour l'agriculture; et des outils pour protéger la biodiversité, la santé des milieux humides et les fonctions des écosystèmes naturels.
2. Assurer une coordination et une orientation générales pour le développement des technologies d'eau douce en mobilisant les ministères fédéraux, les provinces et les territoires, les municipalités, et avec les peuples autochtones, le milieu universitaire, les représentants des secteurs, et d'autres intervenants afin de déterminer les nouvelles priorités en matière de progrès technologique.
3. Fournir un soutien ciblé pour concrétiser et commercialiser des technologies d'eau douce en améliorant l'accès aux données essentielles à l'innovation; en déterminant les possibilités de financement; et en établissant des liens entre les concepteurs de technologies, le milieu universitaire, les scientifiques du gouvernement fédéral et les utilisateurs finaux.
4. Mobiliser les ministères fédéraux, les provinces et les territoires, les administrations municipales, les peuples autochtones, les représentants du secteur et d'autres intervenants afin de déterminer les priorités d'investissement en matière d'eau douce dans les infrastructures qui maximiseront notre capacité à relever les principaux défis liés à l'eau douce, y compris l'adaptation aux changements climatiques.

5. Mieux éclairer les investissements du gouvernement fédéral dans les infrastructures et l'adaptation aux changements climatiques en adoptant une base de référence pour désigner les zones inondables.
6. Faire progresser l'élaboration, la mise à l'essai et la mise en œuvre de solutions d'infrastructures naturelles pour composer avec les répercussions des changements climatiques, y compris la protection et la restauration des milieux humides. Les infrastructures naturelles peuvent accroître la résilience aux inondations et aux sécheresses, améliorer la qualité de l'eau et fournir une solution de rechange rentable au remplacement des infrastructures vieillissantes.

Questions de discussion

- Que pensez-vous des domaines prioritaires en matière de technologie et d'infrastructure mentionnés ci-dessus? Y a-t-il d'autres priorités qu'il conviendrait de prendre en considération?
- Quelles sont les priorités les plus importantes en matière d'infrastructures d'eau douce pour votre collectivité, y compris celles qui sont nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques?
- Y a-t-il des modèles particuliers que le gouvernement du Canada devrait envisager pour améliorer la coordination et la collaboration en matière de technologie, d'innovation et d'infrastructure en eau douce?

3.11 Faire participer les Canadiens à la gestion et à la protection de l'eau douce

Les Canadiens se soucient profondément de l'eau douce et veulent de l'information sur la santé des ressources en eau douce et des écosystèmes, y compris si les conditions s'améliorent ou empirent. Ils sont prêts à faire ce qu'il faut pour protéger les eaux douces du Canada en participant à des activités de science citoyenne, de surveillance communautaire de l'eau et d'intendance.

À l'échelle du pays, il existe une mobilisation efficace des citoyens et des communautés, allant d'initiatives visant à mieux comprendre l'état des eaux locales par la surveillance de la qualité à des activités d'intendance sur le terrain visant à protéger les écosystèmes d'eau douce.

Au Canada, la recherche et la surveillance communautaires de l'eau douce se développent et la qualité des données produites s'améliore, tout comme l'utilisation de technologies innovantes pour la surveillance et l'analyse.

Les jeunes en particulier sont d'importants agents de changement. Les divers jeunes du Canada, y compris les jeunes autochtones, ont déjà fait preuve de leadership en matière d'eau douce. Leur participation à la protection de l'eau douce peut stimuler un changement sociétal plus vaste vers un avenir où l'eau est propre, salubre et sûre pour tous.

Opportunités

1. Accroître les connaissances et la sensibilisation des Canadiens sur l'eau douce en améliorant la disponibilité des données et de l'information sur les ressources, les espèces et les écosystèmes d'eau douce du Canada, au moyen de rapports réguliers sur l'état de l'eau douce du pays.
2. Faire participer directement les Canadiens à des activités d'apprentissage sur l'eau douce et de protection des ressources, des espèces et des écosystèmes d'eau douce en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie globale liée aux besoins des décideurs pour accroître la mise en œuvre, la valeur, la mise en commun et l'utilisation de la surveillance communautaire de l'eau douce, en incluant la participation des peuples autochtones.

Questions de discussion

- Quels outils et approches particuliers seront les plus efficaces pour faire progresser les données scientifiques de grande qualité des citoyens et des collectivités pour la prise de décisions en matière d'eau douce et permettre la participation de tous les groupes?

3.12 Questions de discussion générales

Il est important d'établir des priorités. Pour que l'ACE puisse apporter la contribution la plus significative, il est essentiel de se concentrer sur les rôles qu'elle peut jouer, en travaillant avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones, les autorités locales, les scientifiques et autres, afin que notre eau demeure saine, propre et bien gérée.

Questions de discussion

- Que pensez-vous des opportunités d'améliorer la gestion de l'eau douce cernées aux sections 3.2 à 3.11? Quelle devrait être la plus grande priorité? Y en a-t-il d'autres qui n'ont pas été discutées?
- Parmi ces opportunités, lesquelles devraient conduire à des rôles prioritaires pour l'ACE?

4.0 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE POUR L'AGENCE CANADIENNE DE L'EAU

Une fois que le gouvernement aura reçu des commentaires sur les rôles possibles de l'ACE, il travaillera à l'interne pour déterminer la meilleure structure fédérale. Entre-temps, le gouvernement du Canada peut examiner la façon dont d'autres gouvernements gèrent l'eau douce afin de déterminer certaines considérations clés pour l'ACE (voir [l'annexe 4](#)). Lors de l'examen de ces exemples, il sera important de garder à l'esprit le contexte canadien et la comparabilité. Tel qu'indiqué auparavant, les grands bassins hydrographiques et la variabilité climatique du Canada posent des défis différents de ceux de nombreux petits pays aux prises avec des problèmes d'eau douce plus homogènes.

La répartition constitutionnelle des pouvoirs d'un pays détermine ce sur quoi les organismes gouvernementaux de l'eau se concentrent aux échelons national et infranational. Comme au Canada, les fédérations sont plus susceptibles d'avoir des gouvernements infranationaux ayant des responsabilités en matière de gestion de l'eau douce. Un large éventail de facteurs supplémentaires qui dépassent la division des

pouvoirs d'un pays détermine la manière dont les pays organisent leur gestion de l'eau douce. Il n'existe pas de modèle unique et commun.

Plusieurs pays confient les fonctions en matière d'eau douce à divers organismes de leur gouvernement, souvent en lien avec les ministères de l'Environnement et les fournisseurs d'information publique. Par exemple, aux États-Unis, le bureau de l'eau fait partie de l'Agence de protection de l'environnement et centre ses activités sur la salubrité de l'eau potable, la protection et la restauration des bassins hydrographiques et de l'habitat aquatique, et le soutien aux activités économiques et récréatives liées à l'eau. L'administration océanique et atmosphérique nationale et le service géologique des États-Unis sont responsables de la diffusion de renseignements sur l'eau douce.

En Angleterre, la protection de la qualité de l'eau douce et la gestion des risques d'inondation relèvent de l'agence de l'environnement. En Australie, la politique sur l'eau douce à l'échelle nationale relève du ministère de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement, et le bureau de la météorologie fournit des renseignements sur l'eau douce.

Dans certains cas, des fonctions sont situées au même endroit dans un seul organisme axé sur l'eau. Par exemple, l'agence de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Saskatchewan regroupe la majorité des principales responsabilités de son gouvernement en matière de gestion de l'eau douce, y compris l'approvisionnement en eau, la qualité de l'eau, l'eau potable et les eaux usées, les inondations et les sécheresses, l'habitat aquatique et l'information sur l'eau. L'agence japonaise de l'eau est responsable de l'infrastructure d'approvisionnement en eau douce, de la qualité de l'eau douce, de la lutte contre les inondations et de la coopération internationale.

Certains organismes nationaux de l'eau divisent leurs activités en fonction des bassins hydrographiques. La France compte six agences au niveau des bassins hydrographiques, sous l'égide du ministère de la Transition écologique, qui sont entre autres responsables de la qualité de l'eau douce, de l'approvisionnement, de l'habitat aquatique et de la lutte contre les inondations. L'agence japonaise de l'eau opère au niveau des bassins de manière intégrée dans sept réseaux fluviaux.

D'autres pays tiennent compte des différences régionales en utilisant les frontières politiques plutôt que les bassins hydrographiques. Comme au Canada, les

administrations infranationales des États-Unis et de l'Australie ont d'importants pouvoirs constitutionnels en matière de gestion de l'eau douce.

Il existe divers modèles de collaboration entre les organisations nationales de gestion de l'eau et d'autres, y compris les autres gouvernements, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, les intervenants, le secteur privé et les citoyens. Tel qu'indiqué précédemment, le Canada possède une vaste expérience de l'utilisation d'ententes officielles de gestion de l'eau douce avec les provinces, les territoires et les États-Unis. En Nouvelle-Zélande, l'agence Taumata Arowai récemment annoncée sera responsable de la gestion de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales à l'échelle nationale. Un groupe consultatif maori a été mis sur pied pour veiller à ce que l'agence soit dotée des systèmes, des processus et de la capacité de faire respecter les principes du Traité de Waitangi et d'interagir avec les Iwis, au sein de la société maorie, et de comprendre leurs perspectives. Les six organismes français de gestion des bassins hydrographiques ont chacun un comité composé d'autorités locales, de fabricants, d'exploitants agricoles, de consommateurs, de fonctionnaires et d'organisations non gouvernementales. Ces comités sont responsables des plans directeurs de mise en valeur et de gestion de l'eau, que les organismes mettent en œuvre.

Considérations possibles pour l'ACE:

- Quels sont les avantages et les inconvénients des différentes approches quant à l'organisation de la gouvernance de l'eau douce à l'échelle nationale en fonction de ces exemples (ou d'autres)?
- Comment la gouvernance de l'ACE devrait-elle tenir compte des différences régionales en matière d'eau douce? L'agence devrait-elle aborder les problèmes à l'échelle du bassin hydrographique?
- Comment l'ACE devrait-elle collaborer avec les provinces, les territoires, les gouvernements et les peuples autochtones, les autorités locales, les scientifiques, les intervenants du secteur privé et d'autres intervenants?

Questions de discussion

- Connaissez-vous des exemples ou des pratiques exemplaires provenant d'autres gouvernements ou d'autres modèles de gouvernance dont le gouvernement du Canada devrait tenir compte dans la création l'ACE?
- Que pensez-vous des considérations présentées? Quelle devrait être la plus grande priorité? Que manque-t-il?

5.0 CONCLUSION

La gestion de l'eau douce au Canada est importante et complexe, et entraîne des répercussions sur la société, l'environnement, la santé et la sécurité publiques, l'économie et plus encore. Ce document présente des enjeux clés à prendre en considération dans l'approche du gouvernement du Canada pour la création de l'ACE. Le gouvernement du Canada sollicite les commentaires des provinces, des territoires, des peuples autochtones, des intervenants et du public. Les résultats de ce processus de mobilisation éclaireront les prochaines étapes du gouvernement dans la mise en œuvre de l'engagement de créer l'ACE.

Les commentaires sur le document de discussion peuvent être transmis sur le site Web [PlaceSpeak](#) jusqu'au 1^{er} mars 2021. Le site Web contient de l'information sur les ateliers de mobilisation virtuelle.

Les commentaires peuvent également être envoyés directement par courriel à ec.water-eau.ec@canada.ca ou par courrier ordinaire à :

Environnement et Changement climatique Canada
4905, rue Dufferin, 2S423
Toronto (Ontario) CANADA
M3H 5T4

Après le processus de mobilisation, les rétroactions du public seront partagées dans un rapport sur ce que nous avons entendu.

À l'aide des commentaires reçus au sujet de ce document de discussion, le gouvernement fédéral se réjouit à l'idée de donner suite à son engagement de créer l'ACE, un organisme qui travaillera de concert avec les provinces, les territoires, les collectivités autochtones, les autorités locales, les scientifiques et d'autres intervenants pour trouver les meilleures façons d'assurer la salubrité, la propreté et la bonne gestion de notre eau.

RÉFÉRENCES

Agence catalane de l'eau. (s.d.) À propos de l'ACE. *Gouvernement de la Catalogne*. Tiré de : <http://aca.gencat.cat/ca/laca/sobre-laca/>

Agence de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Saskatchewan (s.d.-a). About. Tiré de : <https://www.wsask.ca/About-WSA/About/>

Agence de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Saskatchewan (s.d.-c). WSA Board. Tiré de : <https://www.wsask.ca/About-WSA/Governance/WSA-Board/>

Agence de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Saskatchewan (2020). Rapport annuel de l'exercice 2019-2020. Tiré de : https://www.wsask.ca/Global/About%20WSA/Publications/WaterSecurityAgencyPlan%202019-2020_FINAL.pdf

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). (2016). Leçons tirées des années de sécheresse 2001 et 2002 au Canada. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www.agr.gc.ca/fra/agriculture-et-climat/guetter-la-secheresse/gestion-du-risque-agroclimatique/lecons-tirees-des-annees-de-secheresse-2001-et-2002-au-canada/?id=1463593613430>

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). (2019). Partenariat canadien pour l'agriculture. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-notre-ministere/initiatives-ministerielles-importantes/partenariat-canadien-pour-l-agriculture/?id=1461767369849>

Bureau d'assurance du Canada (BAC) (2014). Canada inundated by severe weather in 2013: Insurance companies pay out record-breaking \$3.2 billion to policyholders. Tiré de : [http://www.ibc.ca/yt/resources/media-centre/media-releases/canada-inundated-by-severe-weather-in-2013-insurance-companies-pay-out-record-breaking-\\$3-2-billion-to-policyholders](http://www.ibc.ca/yt/resources/media-centre/media-releases/canada-inundated-by-severe-weather-in-2013-insurance-companies-pay-out-record-breaking-$3-2-billion-to-policyholders)

Bush, E., & Lemmen, D.S., editors. (2019). Rapport sur le climat changeant du Canada. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : https://www.rncan.gc.ca/sites/www.rncan.gc.ca/files/energy/Climate-change/pdf/RCCC_FULLREPORT-FR-FINAL.pdf

Canadian Geographic. (2020). Emergency recovery plan could help restore freshwater biodiversity around the world. Tiré de : <https://canadiangeographic.ca/article/emergency-recovery-plan-could-help-restore-freshwater-biodiversity-around-world>

Canards Illimités Canada. (2020). Inventaire canadien des milieux humides. Tiré de : <https://www.canards.ca/inventaire-canadien-des-terres-humide/>

Commonwealth Environmental Water Office. (2020). Managing water for the environment. *Gouvernement australien*. Tiré de : <https://www.environment.gov.au/water/cewo/about-commonwealth-environmental-water>

Direction générale des services agroenvironnementaux, Agriculture et Agroalimentaire Canada. (2010). ARAP 1935 —75 ans — DGSA 2010. *Agriculture et Agroalimentaire Canada*.

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). (2019). Un examen des valeurs, des données existantes, des indicateurs potentiels et de la gouvernance du bassin versant de la rivière des Outaouais. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-373-2019-fra.pdf

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). (2020). Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : qualité de l'eau des cours d'eau canadiens. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/qualite-eau-cours-eau-canadiens.html>

Femmes et égalité des genres. (2020). Qu'est-ce que l'ACS+. Gouvernement du Canada. <https://cfc-swc.gc.ca/gba-acs/index-fr.html>

Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (2019). Dedicated watchdog for water quality. Tiré de : <https://www.beehive.govt.nz/release/dedicated-watchdog-water-quality>

Gouvernement du Canada. (2013). L'eau au Canada. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eau-aperçu/publications/eau-au-canada.html>

Gouvernement du Canada. (2016). Étendue des milieux humides au Canada. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/etendue-milieux-humides.html>

Gouvernement du Canada. (2019). Lettre de mandat du ministère de l'Environnement et du Changement climatique. Gouvernement du Canada. Tiré de : <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-du-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement>

Gouvernement du Canada. (2020) Hydrologie du Canada. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eau-aperçu/volume/surveillance/relevés/hydrologie.html>

Gouvernement du Royaume-Uni. (s.d.-a) Environment Agency – About us. Tiré de : <https://www.gov.uk/government/organisations/environment-agency/about>

Gouvernement du Royaume-Uni (s.d.-b). Environment Agency – Our governance. Tiré de : <https://www.gov.uk/government/organisations/environment-agency/about/our-governance>

Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (s.d.). Système national de protection de l'environnement. Tiré de : <http://www.isprambiente.gov.it/en/national-system-for-environmental-protection>

L'agence japonaise de l'eau. (s.d.) About Us. Tiré de : <http://www.water.go.jp/honsya/honsya/english/index.html>

L'agence japonaise de l'eau. (2019). Organisation. Tiré de : <https://www.water.go.jp/honsya/honsya/english/about/organization.html>

Les Agences de l'eau. (s.d.-a). Les six agences de l'eau. Tiré de : <http://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/les-six-agences-de-leau-francaises/>

Les Agences de l'eau. (s.d.-b). La stratégie des bassins français. Tiré de : <http://www.lesagencesdeleau.fr/en/une-ambition-pour-la-ressource-en-eau/la-strategie-des-bassins-francais/?lang=fr>

Les Agences de l'eau. (s.d.-c). La démocratie de l'eau dans les bassins. Tiré de : <http://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/la-democratie-de-leau/>

Merriam-Webster. (n.d.). Governance. Tiré de : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/governance>

Ministère des Affaires intérieures. (2019). Unité de l'établissement Taumata Arowai. *Gouvernement de la Nouvelle-Zélande*. Tiré de : <https://www.dia.govt.nz/Taumata-Arowai-Establishment-Unit>

Ministère de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement. (s.d.) Structure de l'organisation. *Gouvernement australien*. Tiré de : <https://www.awe.gov.au/about/who-we-are/structure>.

Ministère de l'Environnement. (s.d.-a). Roles and responsibilities for managing freshwater in New Zealand. *Gouvernement de la Nouvelle-Zélande*. Tiré de : <https://www.mfe.govt.nz/fresh-water/we-all-have-role-play/roles-and-responsibilities-managing-freshwater>

Ministère de l'Environnement. (s.d.-b). Essential Freshwater new rules and regulations. *Gouvernement de la Nouvelle-Zélande*. Tiré de : <https://www.mfe.govt.nz/essential-freshwater-new-rules-and-regulations>

Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (s.d.) What is water management about. *Gouvernement d'Allemagne* Tiré de : <https://www.bmu.de/en/topics/water-waste-soil/water-management/what-is-water-management-about/>

National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA). (2016). NOAA Water Initiative: Vision and Five Year Plan. *U.S. Department of Commerce*. Tiré de : https://www.noaa.gov/sites/default/files/atoms/files/NOAA_Water_Initiative%20Plan-final-12202016.pdf

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2015a). Water resources allocation — France. Tiré de : <http://www.oecd.org/france/Water-Resources-Allocation-France.pdf>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2015 b). Water resources allocation – Japan. Tiré de : <http://www.oecd.org/japan/Water-Resources-Allocation-Japan.pdf>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2015c). Water resources allocation – United Kingdom. Tiré de : <http://www.oecd.org/unitedkingdom/Water-Resources-Allocation-United-Kingdom.pdf>

Osbeck, M., Berninger, K., Andersson, K., Kuldna, P., Weitz, N., Granit, J., Larsson, L. (2013). Water Governance in Europe Insights from Spain, the UK, Finland and Estonia. *Stockholm Environment Institute*. Tiré de : <https://mediamanager.sei.org/documents/Publications/Air-land-water-resources/sei-2013-water-governance-in-europe.pdf>

Parlement de la Nouvelle-Zélande. (2020). Water Services Bill. Tiré de : https://www.parliament.nz/en/pb/bills-and-laws/bills-proposed-laws/document/BILL_99655/water-services-bill

Pêches et Océans Canada. (2015). Enquête de 2015 sur la pêche récréative au Canada. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/rec/can/2015/index-fra.html>

Pêches et Océans Canada. (2018). Débarquements en eau douce, 2018. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/land-debarq/freshwater-eaudouce/2018-fra.htm>

Régie des services publics (2019). About us. *Gouvernement de Singapour*. Tiré de : <https://www.pub.gov.sg/about>

Régie des services publics (2020). Organisational Chart. *Gouvernement de Singapour*. Tiré de : <https://www.pub.gov.sg/about/organisationalchart>

Services aux Autochtones Canada. (2020). Lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Tiré de : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1506514143353/1533317130660>

Sistema Nazionale per la Protezione dell'Ambiente. (s.d.) ARPA — APPA. Tiré de : <https://www.snpambiente.it/chi-siamo/i-nodi-del-sistema/i-siti-web/>

Sistema Nazionale per la Protezione dell'ambiente. (2020). Who We Are. Tiré de : <https://www.snpambiente.it/chi-siamo/>

Smith, R. B., Bass, B., Sawyer, D., Depew, D., & Watson, S. B. (2019). Estimating the economic costs of algal blooms in the Canadian Lake Erie Basin. *Harmful algae*, 87, 101624. <https://doi.org/10.1016/j.hal.2019.101624>

Stanley, M., Puzyreva, M., Roy, D. (2019). Advancing Natural Infrastructure in Canada. Institut international du développement durable. Tiré de : <https://www.iisd.org/system/files/publications/advancing-natural-infrastructure-canada.pdf>

Statistique Canada. (2017). L'activité humaine et l'environnement 2016 : l'eau douce au Canada. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2017000-fra.htm>

Statistique Canada. (2018). Environnement. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-402-x/2011000/chap/env/env-fra.htm>

Statistique Canada. (2019). Indicateurs nationaux du tourisme, troisième trimestre de 2018. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190110/dq190110b-fra.htm>

Statistique Canada. (2020a). Compte de flux physique d'utilisation de l'eau (x 1000). *Gouvernement du Canada*. Tiré de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810025001&request_locale=fr

Statistique Canada. (2020b). Volumes d'eau potable et population desservie par des usines de traitement de l'eau potable, selon la catégorie de traitement. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3810027001&request_locale=fr

Statistique Canada. (2020c). Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, moyenne annuelle (x 1 000 000). *Gouvernement du Canada*. Tiré de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610043403&request_locale=fr

Statistique Canada. (2020d). Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles (x 1 000). *Gouvernement du Canada*. Tiré de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002301&request_locale=fr

Statistique Canada. (2020e). Stratégie des données de Statistique Canada. *Gouvernement du Canada*. Tiré de <https://www.statcan.gc.ca/fra/apercu/strategiedonnees#a10>

Swedish Agency for Marine and Water Management. (2013). About the Agency. Tiré de : <https://www.havochvatten.se/en/our-organization/about-swam.html#:~:text=About%20the%20Agency,Sweden's%20marine%20and%20freshwater%20environments>.

Swedish Meteorological and Hydrological Institute. (2020). Who we are. Tiré de : <https://www.smhi.se/en/about-smhi/who-we-are/who-we-are-1.83748>

Tickner, D., Opperman, J. J., Abell, R., Acreman, M., Arthington, A. H., Bunn, S. E., ... & Harrison, I. (2020). Bending the curve of global freshwater biodiversity loss: an emergency recovery plan. *Bioscience*, 70(4), 330-342. <https://doi.org/10.1093/biosci/biaa002>.

United States Geological Survey (USGS). (n.d.). Programs. *Gouvernement des États-Unis*. Tiré de : <https://www.usgs.gov/mission-areas/water-resources/programs>

United States Environmental Protection Agency. (2020). About the Office of Water. Tiré de : <https://www.epa.gov/aboutepa/about-office-water>

Umwelt Bundesamt. (s.d.) Eau. Tiré de : <https://www.umweltbundesamt.de/themen/wasser>

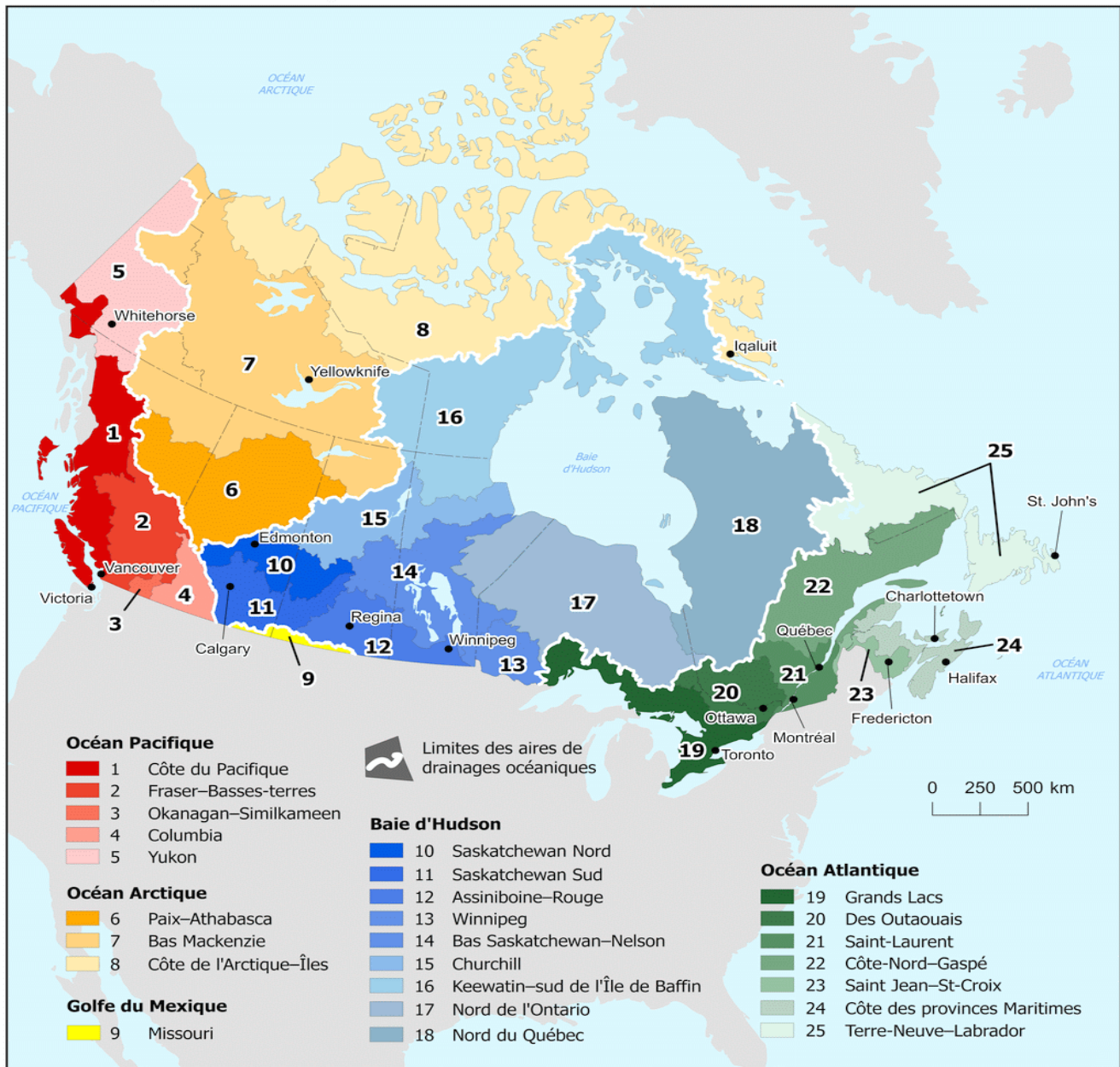
Umwelt Bundesamt. (2020). Organisation. Tiré de : <https://www.umweltbundesamt.de/das-uba/wer-wir-sind/organisation>

Vigicrues. (s.d.) Service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France. *Ministère de la Transition Écologique*. Tiré de : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Zubrycki, K., Roy, D., Venema, H., Brooks, D. (2011). Water Security in Canada: Responsibilities of the federal government. Institut international du développement durable. Tiré de : https://www.iisd.org/system/files/publications/water_security_canada.pdf

ANNEXE 1 – CARTE DES PRINCIPALES RÉGIONS DE DRAINAGE AU CANADA³⁷

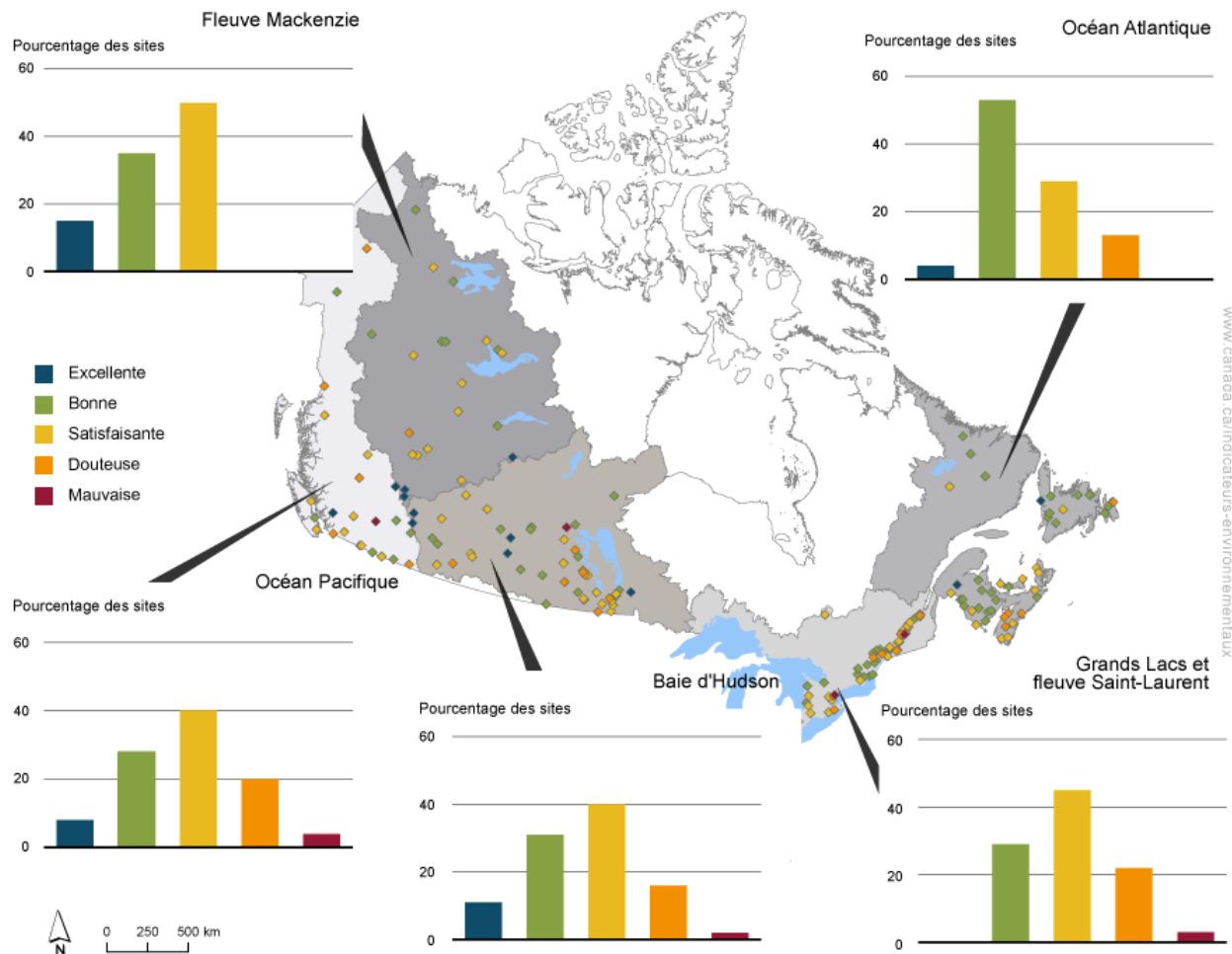
Carte 1.1 Régions de drainage du Canada



Sources : Statistique Canada, Division de la statistique de l'environnement, de l'énergie et des transports, 2009, totalisation spéciale provenant de P.H. Pearce, F. Bertrand et J.W. MacLaren, 1985, *Vers un renouveau : Rapport définitif de L'Enquête sur la politique fédérale des eaux*, Environnement Canada, Ottawa.

³⁷ Statistique Canada. (2017). L'activité humaine et l'environnement 2016 : l'eau douce au Canada. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2017000-fra.htm>

ANNEXE 2 – CARTE SUR L'ÉTAT DE LA QUALITÉ DE L'EAU³⁸



³⁸ Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). (2020). Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : qualité de l'eau des cours d'eau canadiens. *Gouvernement du Canada*. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/qualite-eau-cours-eau-canadiens.html>

ANNEXE 3 – GLOSSAIRE³⁹

- Bassin hydrographique
 - Aussi appelé bassin versant ou bassin de drainage, un bassin hydrographique est une zone de terre où toutes les eaux de surface et les précipitations (pluie ou neige) s'écoulent au même endroit, qu'il s'agisse d'un ruisseau, d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un océan.

- Biodiversité
 - Variété des formes de vie dans une région donnée. En général, la biodiversité établit la variété des espèces, de leurs caractères génétiques et de leurs écosystèmes.

- Connaissances autochtones
 - Bien qu'il existe de nombreuses définitions différentes des connaissances autochtones par diverses communautés et organisations autochtones et dans la littérature universitaire ou internationale, il n'existe pas de définition universellement acceptée. C'est pourquoi aucune définition des savoirs autochtones n'est fournie dans le présent document. En général, on peut dire que les savoirs autochtones sont basés sur la vision du monde d'un peuple autochtone – Première Nation, Inuit ou Métis.

- Eau de surface
 - Eau se trouvant à la surface de la Terre, soit les cours d'eau, rivières, lacs, baies, océans, etc.

- Eau douce⁴⁰
 - Eau généralement trouvée sous forme de rivières, de lacs, d'eaux souterraines, de glace et de neige; ne comprend pas l'eau de mer et l'eau saumâtre.

³⁹ Veuillez noter que ce glossaire est spécifique à la façon dont les termes sont utilisés dans ce document de travail et ne devrait pas être considéré comme des définitions applicables à d'autres documents ou activités du gouvernement du Canada.

⁴⁰ Gouvernement du Canada. (2013). L'eau au Canada. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eau-aperçu/publications/eau-au-canada.html>

- Eau souterraine
 - Eau se trouvant sous terre entre les particules de sol et les roches fracturées dans la zone de saturation située sous la nappe phréatique.

- Eaux transfrontalières
 - Eaux transfrontalières intérieures
 - Plans d'eau, tels que les lacs, les rivières et les aquifères, qui sont situés dans les limites de deux ou plusieurs organes directeurs au Canada, tels qu'une province ou un territoire.

 - Eaux transfrontalières Canada-États-Unis
 - Il s'agit des eaux le long desquelles s'étend une frontière internationale telle que définie dans le Traité des eaux limitrophes de 1909, et pour les besoins de ce document, comprend également les eaux qui traversent la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis.

- Eaux usées
 - Les eaux usées sont des eaux souillées générées par des activités domestiques, commerciales, industrielles ou agricoles.

- Gestion de l'eau
 - Approches opérationnelles utilisées pour assurer une répartition, une intendance et une circulation adéquates des ressources en eau.

- Gouvernance⁴¹
 - L'action ou le processus visant à gouverner ou à superviser le contrôle et la direction de quelque chose (comme un pays ou une organisation).
[traduction libre de la définition du terme anglais *governance*]

⁴¹ Merriam-Webster. (n.d.). Governance. Tiré de : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/governance>

- Infrastructure naturelle⁴²
 - Utilisation des ressources naturelles telles que les plantes, les sols et les milieux humides pour réduire ou atténuer l'impact des changements climatiques ou des risques naturels.

- Intégration de données
 - Généralement considéré comme un processus servant à combiner des données de différentes sources de manière à les rassembler sous une structure commune, que l'on appelle également « vue unifiée ». [traduction libre de la définition du terme anglais *data integration*]

- Interopérabilité⁴³
 - Renvoie à la capacité d'accéder à des données provenant de sources multiples et de les traiter sans en perdre la signification, puis d'intégrer ces données à des fins de cartographie, de visualisation et d'autres formes de représentation et d'analyse. Elle permet aux gens de trouver d'explorer et de comprendre la structure et le contenu des ensembles de données. Essentiellement, il s'agit de la capacité de relier des données de différentes sources pour créer de l'information contextuelle et holistique qui permettra d'effectuer plus simplement des analyses, parfois de manière automatisée, de prendre de meilleures décisions, et de mieux rendre des comptes.

- Préviation
 - Déclaration relative à l'avenir basée sur des données historiques et actuelles et établies le plus couramment par l'analyse des tendances. Un exemple courant serait l'estimation d'une variable d'intérêt à une date future spécifiée.

⁴² Stanley, M., Puzyreva, M., Roy, D. (2019). Advancing Natural Infrastructure in Canada. Institut international du développement durable. Tiré de : <https://www.iisd.org/system/files/publications/advancing-natural-infrastructure-canada.pdf>

⁴³ Statistique Canada. (2020e). Stratégie des données de Statistique Canada. *Gouvernement du Canada*. Tiré de <https://www.statcan.gc.ca/fra/aperçu/strategiedonnees#a10>

- Prédiction
 - Le terme prédiction est utilisé en hydrologie dans le sens le plus large possible, comme un énoncé quantitatif de l'état du système. Les prédictions comprennent à la fois les prévisions à court terme (par ex., de secondes à saisons) et des projections à plus long terme (par ex., de décennies à des siècles). En météorologie, la prédiction est liée à la prévision numérique du temps, qui consiste à résoudre un ensemble complexe d'équations mathématiques en utilisant les variables atmosphériques d'intérêt.

- Science citoyenne
 - La science citoyenne est la participation active du public aux activités et aux processus scientifiques. Des personnes se portent volontaires pour contribuer à la recherche et au suivi, et peuvent participer selon différents niveaux d'engagement.

- Services écosystémiques
 - Avantages que tirent les personnes des écosystèmes. Cela comprend les services d'approvisionnement, comme la nourriture et l'eau; les services régulateurs, comme la régulation des inondations et des maladies; les services culturels, comme les avantages spirituels, récréatifs et culturels, et les services de soutien, comme le cycle des éléments nutritifs qui maintient les conditions nécessaires à la vie sur la planète.

- Surveillance
 - La surveillance est l'observation systématique dans le temps pour détecter les changements en cours et émergents dans l'état de la quantité et de la qualité de l'eau ou la santé des écosystèmes aquatiques par des mesures sélectionnées.

- Surveillance communautaire de l'eau
 - La surveillance communautaire de l'eau est un processus par lequel le public, les organismes gouvernementaux, l'industrie, le milieu universitaire, les groupes communautaires et les institutions locales collaborent pour assurer la surveillance et le suivi de problèmes liés à l'eau d'intérêt commun.

ANNEXE 4 – EXEMPLES DE GOUVERNANCE DE L'EAU DANS D'AUTRES CONTEXTES

Introduction

La présente annexe offre des exemples de gouvernance et de gestion de l'eau douce dans d'autres contextes, avec un accent au niveau national, y compris les six autres pays du G7, deux pays du G20, trois autres exemples internationaux et deux exemples canadiens (un organisme provincial existant et un programme fédéral qui n'existe plus). Ces exemples sont des résumés brefs et illustratifs tirés d'informations accessibles au public et ne doivent pas être considérés comme des descriptions exhaustives de la manière dont une juridiction gère son eau douce.

Pays du G7:

- É.-U. – Divers organismes
- France – Agences de l'eau et Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)
- Japon – Agence de l'eau du Japon (JWA)
- Angleterre (Royaume-Uni) – Agence de l'environnement (EA)
- Allemagne – Umweltbundesamt (UBA)
- Italie – Sistema Nazionale per la Protezione dell'Ambiente (SNPA)

Pays du G20:

- Australie – Department of Agriculture, Water and Environment
- Espagne (Catalogne) – Agència Catalana de l'Aigua (ACA)

Autres:

- Singapour – Public Utilities Board (PUB)
- Nouvelle-Zélande – Taumata Arowai
- Suède – Agence suédoise de gestion des ressources marines et hydriques (SwAM) et institut suédois de météorologie et d'hydrologie (SMHI)
- Agence de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Saskatchewan
- Ouest du Canada – Anciennement l'ARAP

États-Unis

Aux États-Unis, plusieurs organismes fédéraux sont responsables de certains aspects de la gestion de l'eau. Ces organismes partagent avec les États la responsabilité de la gestion des questions liées à l'eau.

Organismes fédéraux de l'eau

National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)⁴⁴

La NOAA émet des prédictions et des prévisions météorologiques et hydrologiques officielles ainsi que des alertes et des avis. Les responsabilités de la NOAA concernant l'eau englobent les aspects suivants : les satellites, l'information et les données; les prédictions météorologiques, hydriques et climatiques, la recherche météorologique et climatique; les océans et les côtes; et la pêche et les habitats. La NOAA a cherché à améliorer la sécurité nationale de l'eau en transformant les services intégrés de prédictions hydriques par la création du National Water Center (2015) et de son initiative quinquennale sur l'eau (2016) afin de faciliter et d'orienter les services d'urgence essentiels et la prise de décisions en matière de gestion de l'eau.

Initiative sur l'eau de la NOAA

L'initiative vise à donner aux citoyens et aux gouvernements un meilleur accès à l'information relative à l'eau. Ses objectifs consistent à établir des partenariats stratégiques pour des services d'informations sur l'eau, à renforcer les outils et les réseaux d'aide à la prise de décisions relatives à l'eau, à révolutionner la modélisation relative à l'eau, à accélérer la recherche et le développement en matière de données sur l'eau, ainsi qu'à améliorer et à poursuivre les observations relatives à l'eau.

L'initiative est hébergée par le nouveau National Water Centre des États-Unis (NWC), qui a été créé pour répondre au besoin croissant du pays en matière d'information sur l'eau. Le centre est conçu pour faciliter les partenariats et la collaboration entre les organismes et les secteurs afin de fournir une nouvelle génération de services d'information et d'aide à la prise de décisions concernant l'eau.

⁴⁴ National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA). (2016). NOAA Water Initiative: Vision and Five Year Plan. U.S. Department of Commerce. Tiré de : https://www.noaa.gov/sites/default/files/atoms/files/NOAA_Water_Initiative%20Plan-final-12202016.pdf

United States Geological Survey (USGS) ⁴⁵

Le service géologique des États-Unis effectue des activités de surveillance, de recherche et de diffusion d'information sur de nombreuses ressources en eau et sur les conditions de l'eau, notamment le débit des cours d'eau, les eaux souterraines, la qualité de l'eau, ainsi que l'utilisation et la disponibilité de l'eau. Par exemple, il fournit de des données relevées sur plus de 8 000 jauges installées sur des cours d'eau et des lacs qui servent de références à la NOAA pour publier des prévisions officielles sur les cours d'eau. L'USGS élabore également des relevés, des cartes et des données topographiques, géologiques, hydrographiques et biogéographiques détaillés pour aider les organismes fédéraux, étatiques et locaux, les décideurs et le public.

Office of Water (OW) de l'Environmental Protection Agency (EPA) ⁴⁶

Aux États-Unis, la réglementation de la qualité de l'eau potable est la responsabilité conjointe des départements de la santé des États et de la Environmental Protection Agency (EPA). L'EPA s'acquitte de ces responsabilités par l'intermédiaire de l'OW. Le mandat de l'OW consiste à garantir une eau potable propre et salubre, à restaurer et à préserver les océans, les bassins versants et leurs écosystèmes aquatiques, à favoriser les activités économiques et récréatives liées à l'eau et à fournir un habitat sain aux poissons, aux plantes et à la faune.

Le bureau est divisé en cinq bureaux secondaires qui assument ses principales responsabilités. Le bureau immédiat de l'administrateur adjoint délégué à l'eau gère le programme national de l'eau qui fournit des conseils et des stratégies de mise en œuvre aux bureaux régionaux de l'EPA, aux États et aux peuples autochtones. Les bureaux consacrés respectivement aux eaux souterraines et à l'eau potable, à la science et à la technologie, et à la gestion des eaux usées, fournissent des normes réglementaires, des approches de gestion volontaires et une aide financière et technique aux États, aux peuples autochtones, aux collectivités et aux entités réglementées. Le bureau dédié aux milieux humides, aux océans et aux bassins versants réglemente et surveille les immersions en mer, ainsi que les rejets des navires, et réduit les débris marins et d'eau douce. Ce bureau contrôle également les ruissellements d'eau polluée et restaure les eaux dégradées.

⁴⁵ USGS. (n.d.). Programs. Gouvernement des États-Unis. Tiré de : <https://www.usgs.gov/mission-areas/water-resources/programs>

⁴⁶ United States Environmental Protection Agency. (2020). About the Office of Water. Tiré de : <https://www.epa.gov/aboutepa/about-office-water>

France

En France, le gouvernement de l'État et les conseils régionaux ont un rôle à jouer dans la gestion de l'eau douce. Le ministère de la Transition écologique fournit le cadre juridique, tandis que les conseils régionaux accordent des autorisations de captage et délivrent des droits.⁴⁷

Les agences de l'eau⁴⁸

La France dispose de six agences de l'eau régionales distinctes réparties en fonction de ses sept bassins hydrographiques (une agence est responsable de deux bassins).

Leur mandat principal consiste à gérer et à préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques. Elles mettent en œuvre les politiques nationales et européennes relatives à l'eau, perçoivent des redevances sur l'utilisation de l'eau et apportent une aide financière aux collectivités territoriales, entre autres tâches.

Des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) sont élaborés pour chaque bassin hydrographique. La portée de ces plans est importante et tous les documents d'urbanisme de niveau inférieur et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent s'y conformer. Les agences de l'eau, tout comme l'État, ont la responsabilité de mettre en œuvre les plans d'action qui complètent les SDAGE.⁴⁹

Les six agences sont des organismes publics du ministère de la Transition écologique. Chaque agence est chargée de fournir des services de secrétariat à son comité de bassin. Ces comités sont composés des parties prenantes (collectivités locales, industriels, agriculteurs, État, consommateurs, ONG, etc.) et élaborent les SDAGE que les agences de l'eau mettent en œuvre. Ils déterminent également le taux des redevances que les agences de l'eau peuvent percevoir.⁵⁰

⁴⁷ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2015a). Water resources allocation — France. Tiré de : <http://www.oecd.org/france/Water-Resources-Allocation-France.pdf>

⁴⁸ Les Agences de l'eau. (s.d.-a). Les six agences de l'eau. Tiré de : <http://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/les-six-agences-de-leau-francaises/>

⁴⁹ Les Agences de l'eau. (s.d.-b). La stratégie des bassins français. Tiré de : <http://www.lesagencesdeleau.fr/en/une-ambition-pour-la-ressource-en-eau/la-strategie-des-bassins-francais/?lang=fr>

⁵⁰ Les Agences de l'eau. (s.d.-c). La démocratie de l'eau dans les bassins. Tiré de : <http://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/la-democratie-de-leau/>

Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)⁵¹

Le SCHAPI est le service national mandaté pour la prévision des inondations en France : il fait partie du ministère de la Transition écologique et est chargé d'informer les agences de l'eau et le public des risques d'inondation. Comptant environ 500 stations hydrométriques et prévisionnistes répartis sur le territoire national, le SCHAPI constitue le service national d'informations sur les risques d'inondation des principaux cours d'eau en France. Ce service est distinct de Météo-France, qui est le service météorologique et climatologique national français.

Japon

Au Japon, la gouvernance de l'eau est répartie entre différents ordres de gouvernement et ministères. À l'échelle nationale, le ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme est chargé de la politique, de la délivrance des autorisations relatives à l'utilisation de l'eau, ainsi que de l'élaboration et de la coordination d'un plan de base pour le développement des ressources en eau. D'autres ministères nationaux ont un rôle à jouer dans l'élaboration et la coordination des plans d'utilisation de l'eau et d'approvisionnement en eau, ainsi que dans l'exploitation et l'entretien des installations.⁵²

Agence de l'eau du Japon (JWA)⁵³

La JWA est une société de gestion indépendante et autonome. Elle supervise l'exploitation et l'entretien des installations (principalement des barrages et des canaux) de sept réseaux fluviaux où la demande en eau est la plus élevée.

La mission de la JWA consiste à fournir un approvisionnement stable en eau potable de qualité, à prévenir et à atténuer les risques d'inondation, à se préparer aux crises, à assurer l'intégrité des installations, à aménager des installations de manière systématique et appropriée, à conserver l'environnement naturel et à promouvoir la

⁵¹ Vigicrues. (s.d.) Service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France. *Ministère de la Transition Écologique*. Tiré de : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

⁵² Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2015b). Water resources allocation – Japan. Tiré de : <http://www.oecd.org/japan/Water-Resources-Allocation-Japan.pdf>

⁵³ L'agence japonaise de l'eau. (s.d.). About Us. Tiré de : <http://www.water.go.jp/honsya/honsya/english/index.html>

coopération internationale et à approvisionner divers équipements liés à l'approvisionnement en eau, comme des unités portables de purification de l'eau.

Les bureaux régionaux et opérationnels sont répartis entre les cinq principaux réseaux fluviaux. Ces bureaux rendent compte à l'administration centrale.⁵⁴ La JWA est supervisée par plusieurs ministères nationaux dans le cadre des plans de développement des ressources en eau des bassins, qui sont élaborés par le cabinet fédéral et les ministères concernés.

Angleterre (Royaume Uni)

Le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA) définit les politiques de l'eau en Angleterre, collabore étroitement avec les administrations du Pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande du Nord et mène généralement les négociations au sein de l'Union Européenne (U.-E.) et à l'échelle internationale. L'agence de l'environnement (AE) met en œuvre la majorité de ces politiques relatives, entre autres, à la qualité de l'eau et aux ressources en eau, à la pêche, à la navigation, aux inondations, à la conservation et à l'écologie dans toute l'Angleterre (l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord possèdent leurs propres organismes de réglementation environnementale).⁵⁵ L'organisme de réglementation des services de l'eau (Ofwat) est responsable de la réglementation économique de l'industrie des services d'eau et d'assainissement privatisés en Angleterre et au Pays de Galles. L'inspecteurat de l'eau potable opère sous l'égide du DEFRA pour s'assurer que les approvisionnements publics en eau sont salubres et que la qualité de l'eau potable est acceptable.

Agence de l'environnement (AE)

L'Angleterre n'a pas d'agence nationale de l'eau distincte. L'eau est incluse dans le champ de compétence de l'AE.

L'AE assume de nombreux rôles et responsabilités dans divers domaines environnementaux. En ce qui concerne l'eau, elle est responsable de la surveillance de

⁵⁴ L'agence japonaise de l'eau. (2019). Organisation. Tiré de :

<https://www.water.go.jp/honsya/honsya/english/about/organization.html>

⁵⁵ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2015c). Water resources allocation – United Kingdom. Tiré de : <http://www.oecd.org/unitedkingdom/Water-Resources-Allocation-United-Kingdom.pdf>

la qualité de l'eau, de l'évaluation de la disponibilité de l'eau, de la délivrance des permis d'utilisation de l'eau, de la surveillance des captages d'eau, de l'application de la loi et de la gestion des risques d'inondation.⁵⁶ L'AE est également chargée de concevoir des plans de gestion des bassins fluviaux.

En tant qu'organisme public non ministériel, le conseil d'administration de l'AE relève directement de ministres du gouvernement. Au sein de l'agence, il existe des sous-divisions dédiées aux ressources en eau, à la planification de l'eau et à la qualité de l'eau.⁵⁷

Allemagne

En Allemagne, le gouvernement fédéral est responsable de l'adoption des dispositions en matière de politique de l'eau. Par contre, ce sont les états fédérés d'Allemagne, appelés Länder, qui voient à la mise en œuvre de ces dispositions fédérales et à l'application de toutes les dispositions légales sur la protection de l'eau.⁵⁸ En Allemagne, le ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire est responsable de la mise en œuvre de la législation réglementaire relative à la gestion de l'eau, conformément à la directive-cadre européenne sur l'eau. L'Umweltbundesamt, l'agence allemande de l'environnement, est chargée de recueillir des données concernant l'état de l'environnement et de fournir des informations pertinentes au public et aux autres départements fédéraux.

Umweltbundesamt (UBA)⁵⁹

L'Allemagne ne possède pas d'agence responsable de l'eau comme telle; les rôles et les responsabilités de la gestion de l'eau à l'échelle nationale sont inclus dans le ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire et l'UBA.

⁵⁶ Gouvernement du Royaume-Uni. (s.d.-a) Environment Agency – About us. Tiré de : <https://www.gov.uk/government/organisations/environment-agency/about>

⁵⁷ Gouvernement du Royaume-Uni. (s.d.-b). Environment Agency – Our governance. Tiré de : <https://www.gov.uk/government/organisations/environment-agency/about/our-governance>

⁵⁸ Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire. (s.d.). What is water management about. *Gouvernement d'Allemagne*. Tiré de : <https://www.bmu.de/en/topics/water-waste-soil/water-management/what-is-water-management-about/>

⁵⁹ Umwelt Bundesamt. (n.d.).Water. Retrieved from: <https://www.umweltbundesamt.de/themen/wasser>

Le mandat de l'UBA à ce sujet comprend la protection de l'eau potable et des écosystèmes aquatiques et la répartition durable de l'eau. Ses activités incluent l'évaluation des cours d'eau, de la qualité de l'eau (c.-à-d. présence de métaux, de nutriments, de produits chimiques, de polluants organiques, de médicaments et de pesticides), de la quantité de l'eau (c.-à-d. distribution de l'eau potable, gestion de l'approvisionnement, directives, et recherche) et de l'écosystème de l'Antarctique (en tant que Partie au Traité sur l'Antarctique), la restauration des rivières et la réutilisation de l'eau.

L'Allemagne, en tant que membre de l'Union européenne, se doit d'appliquer la directive-cadre sur l'eau. Pour l'UBA, cela revient à mettre en place et exploiter des systèmes d'information de base et d'évaluation des rivières, des lacs, des estuaires et des eaux marines côtières.

Le mandat sur l'eau de l'UBA est exercé par deux sous-divisions au sein de la division de la santé environnementale et de la protection des écosystèmes : une sous-division traitant de l'eau et de la terre, et l'autre de la qualité de l'eau potable et de l'eau pour la baignade. Chacune de ces sous-divisions possède plusieurs groupes opérationnels.⁶⁰ L'UBA comprend aussi le bureau du Sachverständigenrat für Umweltfragen (SRU), un organisme académique indépendant qui évalue la performance environnementale en Allemagne, notamment la gestion des ressources en eau.

Italie

Les rôles et les responsabilités de la gestion de l'eau à l'échelle nationale sont incorporés dans le Systema Nazionale per la Protezione dell'Ambiente, le système national sur la protection de l'environnement, qui fonctionne dans le cadre juridique défini par le ministère de l'environnement, de la protection du territoire et de la mer; responsable du droit de l'eau.

⁶⁰ Umwelt Bundesamt. (2020). Organisation. Tiré de : <https://www.umweltbundesamt.de/das-uba/wer-wir-sind/organisation>

Sistema Nazionale per la Protezione dell’Ambiente (SNPA)⁶¹

Le SNPA est un système fédéral uniformisé pour les 21 agences environnementales régionales et des provinces autonomes italiennes, ainsi que pour l’Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (ISPRA), l’institut supérieur italien pour la protection et la recherche sur l’environnement.⁶²

Le mandat du SNPA est d’apporter une expertise technique et scientifique aux politiques nationales sur la protection de l’environnement en s’appuyant sur les connaissances des agences environnementales régionales et des provinces autonomes.⁶³ Le conseil du SNPA est présidé par le président de l’ISPRA et est composé de représentants des agences provinciales et régionales de protection de l’environnement ainsi que du directeur général de l’ISPRA. Ce conseil relève du Ministero dell’Ambiente e delle Tutela del Territorio e del Mare (le ministère de l’environnement et de la protection de la terre et de la mer), ainsi que de la Conferenza permanente per i rapporti tra lo Stato, le Regioni e le Province autonome, (la conférence permanente sur les relations entre l’état, les régions et les provinces autonomes).

Les domaines spécifiques des activités du SNPA comprennent l’inspection dans le contexte des fonctions de contrôle de l’environnement; la surveillance de l’environnement; le contrôle des facteurs et des sources de pollution; la recherche en appui à ces fonctions; le soutien technique et scientifique pour les activités des organismes nationaux, provinciaux et locaux ayant des fonctions de gestion de l’environnement; et la collecte, l’organisation et la distribution de données environnementales. Le SNPA se concentre aussi sur les données et les projets associés à l’eau, comme les polluants aquatiques, la réutilisation de l’eau, la consolidation des données nationales sur la qualité de l’eau des régions côtières, et la restauration des fonds marins.

⁶¹ Sistema Nazionale per la Protezione dell’ambiente. (2020). Who We Are. Tiré de : <https://www.snpambiente.it/chi-siamo/>

⁶² Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (s.d.). Système national de protection de l’environnement. Tiré de : <http://www.isprambiente.gov.it/en/national-system-for-environmental-protection>

⁶³ Sistema Nazionale per la Protezione dell’Ambiente. (s.d.) ARPA — APPA. Tiré de : <https://www.snpambiente.it/chi-siamo/i-nodi-del-sistema/i-siti-web/>

Australie

Les autorités des états et des territoires australiens ont la responsabilité de la gestion des terres et de l'eau, et le gouvernement fédéral ont un rôle de surveillance, de facilitation et de financement.

Department of Agriculture, Water and Environment

La responsabilité fédérale pour les ressources et les politiques en matière d'eau revient au Department of Agriculture, Water, and Environment, le ministère australien de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement, qui gère les principales législations fédérales sur l'eau et dont le portefeuille contient un certain nombre de fonctions associées à la gestion de l'eau.⁶⁴

Le Bureau of Meteorology (BoM)

Le BoM, l'agence nationale de l'Australie sur le climat et la météorologie, est chargé de compiler et de diffuser des données détaillées sur l'eau dans tout le pays au moyen de son programme d'amélioration des données sur l'eau. Le Bureau travaille étroitement avec les collecteurs de données et les intervenants partout en Australie au sujet de la collecte de données sur l'eau, des normes de responsabilité, de l'entreposage et de la gestion, des ententes de partage et de licence, et des mises à jour des systèmes de surveillance hydraulique. Le programme d'amélioration des données sur l'eau génère des produits et des services comme des renseignements historiques sur l'eau et les tendances, des évaluations des ressources en eau et les restrictions sur l'utilisation de l'eau. Le BoM peut recueillir et publier des données de grande qualité sur l'eau, ainsi qu'établir et mettre en place des normes nationales pour ces données. Il possède également l'autorité de déterminer qui doit fournir les données spécifiques sur l'eau.

Le Murray-Darling Basin Authority (MDBA)

Le MDBA est une agence indépendante créée par une loi et fondée sur l'expertise, qui travaille en partenariat avec les gouvernements et les communautés afin de gérer la plus grande ressource en eau du pays, le bassin Murray-Darling. Ses activités comprennent l'élaboration d'un plan pour l'utilisation durable des ressources du bassin; le fonctionnement du système du fleuve Murray pour la distribution de l'eau aux

⁶⁴ Ministère de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement. (s.d.). Structure de l'organisation. *Gouvernement australien*. Tiré de : <https://www.awe.gov.au/about/who-we-are/structure>

utilisateurs au nom des gouvernements partenaires; la mesure, la surveillance et l'enregistrement de la qualité et de la quantité des ressources en eau du bassin; et la facilitation, la sollicitation et la réalisation de recherches sur les ressources hydriques et les écosystèmes du bassin Murray-Darling.

Le Commonwealth Environmental Water Office (CEWO)⁶⁵

Le CEWO, le bureau de gestion environnementale de l'eau du Commonwealth, prend annuellement des décisions concernant l'utilisation de l'eau du bassin Murray-Darling : comment, quand et où. Il collabore avec les gestionnaires gouvernementaux des territoires et des états, les détenteurs de droits environnementaux sur l'eau, les exploitants de rivières, les scientifiques, les peuples autochtones, les communautés locales, les groupes d'intérêt et le MDBA, au moyen d'un cycle de gestion annuel de l'eau, à la planification, la distribution, la mesure et l'examen de l'utilisation de cette ressource pour l'environnement.

Catalogne (Espagne)

La Catalogne est une région autonome du nord-ouest de l'Espagne. Selon la loi espagnole, l'état possède l'autorité ultime sur l'eau, mais la gestion des ressources en eau est à la fois centralisée et décentralisée. Les eaux marines et interrégionales sont gérées par le gouvernement central espagnol. Les eaux interrégionales de la Catalogne sont gérées par l'Agència Catalana de l'Aigua (ACA), l'agence catalane de gestion de l'eau.⁶⁶

Agència Catalana de l'Aigua (ACA)⁶⁷

L'ACA est une entreprise publique du gouvernement catalan responsable de gérer et de planifier l'utilisation de l'eau.

Le mandat de l'ACA comprend la planification et la gestion de l'eau conformément aux principes de la directive-cadre de l'eau de l'UE. Ses rôles particuliers incluent la

⁶⁵ Commonwealth Environmental Water Office. (2020). Managing water for the environment. *Gouvernement australien*. Tiré de : <https://www.environment.gov.au/water/cewo/about-commonwealth-environmental-water>

⁶⁶ Osbeck, M., et al. (2013). Water Governance in Europe Insights from Spain, the UK, Finland and Estonia. *Stockholm Environment Institute*. Tiré de : <https://mediamanager.sei.org/documents/Publications/Air-land-water-resources/sei-2013-water-governance-in-europe.pdf>

⁶⁷ Agence catalane de l'eau. (s.d.) À propos de l'ACE. *Gouvernement de la Catalogne*. Tiré de : <http://aca.gencat.cat/ca/laca/sobre-laca/>

promotion de plans d'action selon le plan de gestion des districts hydrographiques catalans; la planification, le financement et la gestion des activités du système d'égouts de la Catalogne; l'identification des secteurs à risques d'inondation afin de protéger les personnes et les biens; la mise à disposition de l'espace nécessaire pour conserver la qualité de l'écosystème des cours d'eau; et l'élaboration de politiques sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

L'ACA est composée d'un conseil d'administration et de trois branches axées sur la communication, le contrôle financier et économique, et la gestion. Pour cette dernière, plusieurs secteurs techniques existent : approvisionnement en eau, assainissement des eaux usées, gestion de l'environnement, prise de mesures, et taxes et fiscalité.

Le conseil pour l'utilisation durable de l'eau est l'organisme participatif et consultatif de l'agence. Ses membres, désignés par le ministre qui supervise l'agence, sont en grande partie des utilisateurs de l'eau (par ex. associations d'irrigation, centrales hydroélectriques, municipalités) (35 %) et pour une plus petite part représentent des organismes environnementaux et des intérêts socio-économiques (2 % à 3 %).⁶⁸

Singapour

Singapour est une ville-état insulaire, ce qui signifie que les agences et les conseils d'administration « nationaux » fonctionnent souvent comme des organismes municipaux.

Public Utilities Board (PUB)⁶⁹

Le PUB est l'agence nationale de l'eau de Singapour. Il s'agit d'un conseil constitué par la loi qui relève du ministère de l'Environnement et des Ressources en eau. Il est responsable de la collecte, de la production, de la distribution et de la demande en eau à Singapour.

Les rôles particuliers du PUB comprennent la supervision de la récupération de l'eau de pluie et de l'eau de mer; la production d'eau potable; la distribution de l'eau potable aux

⁶⁸ Osbeck, M., et al. (2013). Water Governance in Europe Insights from Spain, the UK, Finland and Estonia. *Stockholm Environment Institute*. Tiré de : <https://mediamanager.sei.org/documents/Publications/Air-land-water-resources/sei-2013-water-governance-in-europe.pdf>

⁶⁹ Régie des services publics. (2019). About us. *Gouvernement de Singapour*. Tiré de : <https://www.pub.gov.sg/about>

consommateurs; la collecte et le traitement des eaux usées; la gestion et l'atténuation des risques d'inondation; et l'entretien des infrastructures hydrauliques comme les barrages et les canaux.

Le conseil est composé d'un conseil d'administration, d'un directeur général et de trois directions générales (exploitation, politiques et développement, et technologies et systèmes d'avenir), ainsi que d'un bureau de vérification interne. Chacune des directions générales possède plusieurs divisions dirigées par des directeurs et des administrateurs.⁷⁰

Nouvelle-Zélande

En Nouvelle-Zélande, la gouvernance de l'eau relève à la fois du gouvernement central et des autorités locales. Dans les régions, des conseils assurent la gestion de l'eau sous le rapport de la qualité et de la quantité.⁷¹ À l'échelle nationale, le gouvernement central établit les lois et les règlements, que les conseils observent dans leur gestion de l'eau douce. En matière d'eau douce, l'autorité fédérale est le ministère de l'Environnement, qui a instauré des règles et des règlements dans son programme d'action pour les ressources hydriques essentielles de 2020.⁷² L'énoncé de politique nationale sur la gestion de l'eau douce expose la voie à suivre pour les autorités locales dans la gestion des activités qui influent sur la salubrité de l'eau douce.

Taumata Arowai⁷³

En juillet 2019, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a décidé de créer un organisme central de réglementation de l'eau, chargé de superviser tout le réseau d'eau potable du pays. Cette décision a été prise à la suite d'une étude gouvernementale révélant une incapacité systémique des fournisseurs d'eau du pays d'observer les normes garantissant un approvisionnement sûr en eau potable. Cet organisme est actuellement en développement.

⁷⁰ Régie des services publics. (2020). Organizational Chart. *Gouvernement de Singapour*. Tiré de : <https://www.pub.gov.sg/about/organisationalchart>

⁷¹ Ministère de l'Environnement. (s.d.-a). Roles and responsibilities for managing freshwater in New Zealand. *Gouvernement de la Nouvelle-Zélande*. Tiré de : <https://www.mfe.govt.nz/fresh-water/we-all-have-role-play/roles-and-responsibilities-managing-freshwater>

⁷² Ministère de l'Environnement. (s.d.-b). Essential Freshwater new rules and regulations. *Gouvernement de la Nouvelle-Zélande*. Tiré de : <https://www.mfe.govt.nz/essential-freshwater-new-rules-and-regulations>

⁷³ Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (2019). Dedicated watchdog for water quality. Tiré de : <https://www.beehive.govt.nz/release/dedicated-watchdog-water-quality>

Le projet de loi faisant de Taumata Arowai l'organisme national de réglementation de l'eau en énonçait les grandes fonctions:

- administrer et mettre en application un nouveau régime de réglementation de l'eau potable (y compris la gestion des risques pour les sources d'eau potable); et
- exercer quelques fonctions complémentaires destinées à améliorer le rendement des réseaux de gestion des eaux usées et des eaux pluviales sur le plan écologique.⁷⁴

Un projet de loi complémentaire, à l'étude au Parlement⁷⁵, consolidera les fonctions de surveillance des eaux usées et des eaux pluviales de l'organisme. Quoi qu'il en soit, il est actuellement prévu que l'organisme assumera une gamme de responsabilités et de fonctions, dont la direction du secteur; l'établissement de normes; la conformité, la surveillance et l'application de la loi; le renforcement des capacités; l'information, les services de conseil et l'éducation; et la production de rapports sur le rendement.

La structure de l'organisme n'a pas encore été établie définitivement, mais un conseil de gouvernance a été formé et un administrateur général a été choisi. Un groupe consultatif maori formulera des avis et des orientations pour Taumata Arowai. Ce groupe a été formé pour garantir que Taumata Arowai adopte des systèmes, des processus et des capacités qui lui permettront d'être conformes aux principes du Traité de Waitangi et d'intégrer et de comprendre les perspectives des Iwis/Maoris.

Suède

En Suède, le ministère de l'environnement est responsable de la politique de l'eau. En tant que nation membre de l'UE, la Suède a l'obligation d'intégrer la Directive-cadre sur l'eau de l'UE dans ses lois et politiques nationales. Dans ce contexte, la Suède a instauré un mode de gestion des bassins fluviaux intégrant cinq districts. Les

⁷⁴ Ministère des Affaires intérieures. (2019). Unité de l'établissement Taumata Arowai. *Gouvernement de la Nouvelle-Zélande*. Tiré de : <https://www.dia.govt.nz/Taumata-Arowai-Establishment-Unit>

⁷⁵ Parlement de la Nouvelle-Zélande. (2020). Water Services Bill. Tiré de : https://www.parliament.nz/en/pb/bills-and-laws/bills-proposed-laws/document/BILL_99655/water-services-bill

organismes nationaux du pays s'efforcent de coordonner la gestion de l'eau entre les différents paliers.

Swedish Agency for Marine and Water Management (SwAM)⁷⁶

L'agence suédoise de gestion des ressources marines et hydriques est un organisme national de gestion des eaux marines, des eaux de surface et des pêches de la Suède, chargé des questions environnementales liées à la conservation, au rétablissement et à l'utilisation durable des cours d'eau, des lacs et des mers. À l'échelle nationale, la SwAM coordonne les cinq districts de gestion de l'eau ainsi que les fonctions de gestion de l'eau pour les 21 commissions administratives de comté du pays.

Swedish Meteorological and Hydrological Institute (SMHI)⁷⁷

L'institut suédois de météorologie et d'hydrologie est un organisme du ministère de l'Environnement. Spécialisé en météorologie, en hydrologie, en océanographie et en climatologie, le SMHI administre et produit de l'information sur le temps, l'eau et le climat qui éclaire les fonctions sociales, le secteur commercial, l'industrie et le grand public et les guide dans leurs décisions. Le service de la recherche hydrologique du SMHI génère de l'information, des prévisions et des connaissances sur les ressources hydriques de la Suède et du monde entier, à différentes échelles spatiales et temporelles et pour un large éventail d'utilisateurs. Cette information est utile aux décideurs pour assurer la protection et la durabilité de la société, gérer les ressources hydriques, protéger l'environnement et construire les infrastructures.

Saskatchewan

Saskatchewan Water Security Agency (WSA)

La WSA a été créée en 2012 dans le but de regrouper la plupart des principales fonctions de gestion de l'eau de la province selon le principe du guichet unique de services.⁷⁸ La WSA gère l'approvisionnement en eau, préserve la qualité de l'eau,

⁷⁶ Swedish Agency Marine and Water Management. (2013). About the Agency. Tiré de : <https://www.havochvatten.se/en/our-organization/about-swam.html#:~:text=About%20the%20Agency,Sweden's%20marine%20and%20freshwater%20environments> .

⁷⁷ Swedish Meteorological and Hydrological Institute. (2020). Who we are. Tiré de : <https://www.smhi.se/en/about-smhi/who-we-are/who-we-are-1.83748>

⁷⁸ Agence de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Saskatchewan. (s.d.-a). About. Tiré de : <https://www.wsask.ca/About-WSA/About/>

assure la salubrité de l'eau potable, administre les barrages et les voies d'approvisionnement en eau, atténue les dommages associés aux inondations et aux sécheresses et distribue de l'information sur l'eau.⁷⁹ L'agence est l'organisme d'exécution de la Saskatchewan dans la gestion concertée des eaux transfrontalières. Elle adopte une approche intégrée de la gestion de l'eau afin que l'approvisionnement en eau appuie la croissance économique, améliore la qualité de vie et favorise le bien-être environnemental.⁸⁰ Alors que la WSA assume la plupart des responsabilités relatives à l'eau en Saskatchewan, le ministère de l'Environnement supervise les questions réglementaires associées au secteur énergétique, aux mines et aux effluents industriels, administre SaskWater, service d'eau public à vocation commerciale, et aide les communautés, les Premières Nations et l'industrie dans la gestion des services d'eau et de traitement des eaux usées.

L'agence relève du ministre responsable de la WSA, qui agit également à titre d'administrateur unique du conseil d'administration de l'agence. Le comité exécutif de l'agence, constitué du directeur général et de trois vice-présidents, rend compte au conseil d'administration.⁸¹

Les vice-présidents principaux assurent la gestion des trois divisions suivantes :

- services généraux – services juridiques, ressources humaines et gestion financière.
- réglementation – délivrance de permis et utilisation de l'eau, qualité de l'eau, gestion environnementale et municipale, drainage agricole et protection de l'environnement.
- services techniques – exploitation et gestion des barrages et des grandes structures, services d'ingénierie, hydrologie et gestion des eaux souterraines.

La WSA gère ses opérations et fournit des services selon une approche décentralisée, dans toute la Saskatchewan, à partir de son administration centrale de Moose Jaw.

⁷⁹ Agence de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Saskatchewan. (2020). Rapport annuel de l'exercice 2019-2020. Tiré de : https://www.wsask.ca/Global/About%20WSA/Publications/WaterSecurityAgencyPlan%202019-2020_FINAL.pdf

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Agence de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Saskatchewan. (s.d.-b). WSA Board. Tiré de : <https://www.wsask.ca/About-WSA/Governance/WSA-Board/>

Ouest du Canada

Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'ARAP a été fondée en 1935 en application de la [Loi sur le rétablissement agricole des Prairies](#), en réponse à une crise économique créée par la sécheresse qui a frappé les Prairies au cours des années 1930.⁸² Durant la plus grande partie de son existence, l'ARAP a fait partie d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Son mandat était d'aider le secteur agricole et les résidents des régions rurales du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique, à exploiter de façon durable les sols et les ressources hydriques, tout en favorisant la croissance économique.

Dans un premier temps, l'ARAP s'est concentrée sur la sécurité de l'approvisionnement en eau, notamment la conception et l'érection de barrages, de réservoirs et d'autres infrastructures associées à l'eau, comme la réalisation de projets d'irrigation destinés à stabiliser l'approvisionnement en eau pour les besoins des régions rurales et de l'agriculture et la collaboration avec des producteurs pour gérer et conserver le sol ainsi que les ressources hydriques des Prairies. Plus tard, l'ARAP a étendu ses services en offrant des programmes de conservation du sol et de l'eau à la ferme, comme le programme de pâturages communautaires, le programme de l'aménagement hydraulique rural, le système d'approvisionnement en eau du Sud-Ouest de la Saskatchewan, le programme des brise-vent des Prairies, le Centre Canada-Saskatchewan de recherche sur la diversification de l'irrigation et le Centre de diversification des cultures Canada-Manitoba.⁸³

Pour la prestation de ses services, l'ARAP a appliqué une approche multidisciplinaire et adaptée au milieu dans la résolution des problèmes environnementaux et l'exploitation des débouchés économiques, en étroite collaboration avec un large éventail de partenaires (milieu universitaire, provinces, communautés rurales, associations industrielles, groupes de gestion de bassins hydrographiques, etc.). Ses services comprenaient la réalisation d'études approfondies pour la prise de décisions à l'échelle régionale et locale; la facilitation et l'organisation de rencontres de partenaires et de parties intéressées pour examiner des questions dans une démarche concertée; le

⁸² Direction générale des services agroenvironnementaux. (2010). ARAP 1935 —75 ans — DGSA 2010., Agriculture et Agroalimentaire Canada

⁸³ Ibid, 36.

rapprochement entre la science et l'adaptation par des projets de démonstration, des technologies innovantes et la mobilisation des connaissances, dans le but d'accélérer l'adoption de pratiques de gestion du sol et de l'eau; et l'aide à la création d'organisations et d'associations de gestion du sol et de l'eau locales, dirigées par des producteurs, pour la réalisation de programmes. Les connaissances de l'ARAP dans des domaines très variés (ingénierie, gestion des ressources hydriques, agrologie, développement rural et gestion des parcours) ainsi que les liens étroits qu'elle a tissés dans l'exécution des programmes sur le terrain et le développement des capacités régionales lui ont permis de mener diverses interventions en situation de catastrophe en milieu agricole, comme l'éclosion de fièvre aphteuse de 1951 ainsi que l'intervention d'urgence lors de la crue de la rivière Rouge et le traitement subséquent des ressources en eau contaminée, en 1997. En raison de son savoir-faire et de sa connaissance de la gestion des eaux, de la gouvernance ainsi que des pratiques de gestion durable du sol et des eaux, l'ARAP a été sollicitée par le gouvernement fédéral, l'Agence canadienne de développement international et d'autres partenaires pour régler des problèmes de gestion du sol et des eaux dans d'autres pays.⁸⁴

La structure décentralisée de l'ARAP—qui comptait un réseau d'environ 22 bureaux de district, 5 bureaux régionaux, 3 centres spécialisés, 87 pâturages communautaires et un bureau central à Regina (Saskatchewan)—a permis à son personnel de nouer des contacts directs avec ses clients et ses partenaires en plus de faciliter des solutions répondant aux priorités locales.⁸⁵

Au début des années 2000, l'ARAP est passée à une fonction de conception et d'exécution de programmes nationaux, dont l'Initiative nationale de planification environnementale à la ferme et le Programme national de gérance agroenvironnementale, avant d'être intégrée à la Direction générale des services agroenvironnementaux (DGSA) et, enfin, de devenir la Direction générale des sciences et de la technologie d'AAC.⁸⁶ Diverses activités courantes liées aux travaux de l'ancienne DGSA comportent la conception d'outils d'aide à la décision, à l'appui d'une gestion durable des paysages agricoles.

⁸⁴ Ibid, 36.

⁸⁵ Contribution d'AAC.

⁸⁶ Ibid.